



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Photographies présentées à l'exposition Les Villarins au travail (Maison du patrimoine, juillet-août 2005 ; collections privées).

## Les Villarins au travail

## SAISON ESTIVALE

## Calendrier des manifestations

La saison a débuté avec l'arrivée du 7<sup>e</sup> Tour de Savoie cycliste à Saint-Colomban (La Pierre) le 29 mai, jour du référendum sur la Constitution européenne. Cette épreuve, subventionnée par la commune de Saint-Colomban (6 600 euros), n'a attiré (presque) personne. Echec aussi pour la 9<sup>e</sup> édition de la course pédestre la Villarinche qui a été annulée, le nombre d'inscrits se comptant sur les doigts d'une main et demie... Heureusement, la fête de la musique a été mieux suivie et le 6<sup>e</sup> rallye équestre du Glandon (25 et 26 juin) a rassemblé 36 cavaliers.

Finalement, la saison débutera vraiment le 2 juillet avec, notamment, l'ouverture de Festivillards et l'inauguration de la chapelle des Voûtes.

## JUILLET

- **Samedi 2 juillet** : concours de pétanque au Premier-Villard (organisé par l'association Vivre aux Villards).

- **Samedi 2 juillet** : inauguration de la chapelle des Voûtes après sa restauration. Messe de la Visitation.

- **Samedi 2 juillet** : ouverture de la 6<sup>e</sup> édition de Festivillards avec le spectacle Chants à travers les temps. Des refrains empruntés au folklore savoyard mais aussi des chants à quatre voix mixtes du répertoire de la Renaissance. Et c'est en compagnie des Citharins, chœur d'hommes de Tarentaise, et de la Villarinche que les festivités débuteront (21 heures, église de Saint-Alban).

- **Jeudi 7 juillet** : contes pour petits et grands (Festivillards). Depuis de nombreuses années Anne Montagne travaille le conte et la musique. Elle emmène les enfants dans un univers sans limite où se côtoient fées, princesses, sorcières... (14 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban).

- **Samedi 9 juillet** : histoires de montagne (Festivillards). Gilbert Gourraud, conteur, propose son dernier spectacle intitulé Des pas sur l'Alpe. «Des pas... ceux de Gabelou le guide, son père Gaspard, berger, et même la grand-mère Lucie qui faisait dans la contrebande. Là-haut dans les alpages, leur destin...» La soirée se poursuit en musique en compagnie de Sylvestre le ménétrier, et ses chants et airs de traditions alpines (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban).

- **Jeudi 14 juillet** : 3<sup>e</sup> montée cycliste Cuines - les Villards. Course cycliste ouverte à tous pour se dépasser dans la joie et la bonne humeur ! Départ de la course en fin d'après-midi.

- **Jeudi 14 juillet** : 12<sup>e</sup> édition la cyclo-sportive Arvan-Villard. Au programme, un parcours et des paysages variés, avec de belles ascensions.

- **Jeudi 14 juillet** : rythmes d'ailleurs (Festivillards). Sur une musique world-latino... Le groupe de Nito Quintana et toute la chaleur de la salsa, de la musique brésilienne..., pour une soirée aux rythmes ensoleillés (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban).

- **Samedi 16 juillet** : soirée cabaret et guinguette (Festivillards) au son de l'accordéon de Cyril Danrey, un artiste local de renom. Une soirée placée sous le signe de la bonne humeur (20 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban).

- **Vendredi 22 juillet** : soirée-débat sur l'école aux Villards (20 h 30 à la salle des fêtes) avec des intervenants d'âge divers afin de couvrir un demi-siècle (1920-1970) (association Patrimoine et culture).

- **Samedi 23 juillet** : du théâtre pour rire (Festivillards) avec Portraits savoyards, une comédie hilarante dans laquelle nous entraîne la compagnie la Bohème : tout y est, le phrasé, l'accent, les histoires d'antan, le choc des cultures... (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban).

- **Mercredi 27 juillet** : théâtre de Guignol, place du Chef-Lieu (Saint-Colomban ; voir affiches).

- **Jeudi 28 juillet** : visites guidées du patrimoine local (chapelles, vieux moulins, architecture typique des hameaux villarins...) en compagnie d'un guide-conférencier de la Facim.

- **Vendredi 29 juillet** : conférence (20 h 30 à la salle des fêtes) de M. Morray qui évoquera Estella Canziani (Patrimoine et culture).

- **Samedi 30 juillet** : clôture de Festivillards avec Casse-Noisette de Tchaïkovsky, oeuvre donnée par l'Orchestre symphonique de Rostov et ses quarante musiciens (21 heures, église de Saint-Colomban).

## AOÛT

- **Vendredi 5 août** : soirée musicale avec les Ménestriers (musiques de l'Arc alpin), proposée par l'association Vivre aux Villards ; tombola gratuite avec le billet d'entrée.

- **Samedi 6 août** : concours de pétanque en doublette organisé par l'ACCA de Saint-Colomban, toute la journée, sur l'aire du Clos.

- **Dimanche 7 août** : fête du pain au hameau du Pied des Voûtes organisée par l'Association des Villarins et amis des Villards. Pain cuit à l'ancienne dans le four banal du hameau. Repas traditionnel au son de l'accordéon.

- **Du 7 au 13 août** : 32<sup>e</sup> édition des Six jours de pétanque de Saint-Col : une manifestation attendue d'année en année par les nombreux joueurs et spectateurs. Un goûter anisé, une ambiance festive sur la place du village...

- **Jeudi 11 août** : visites guidées du patrimoine local (chapelles, vieux moulins, architecture typique des hameaux villarins...) en compagnie d'un guide-conférencier de la Facim.

- **Vendredi 12 août** : conférence (20 h 30 à la salle des fêtes) de M. Phalippou qui parlera des douaniers et des contrebandiers.

- **Dimanche 14 août** : baptêmes en hélicoptère : survol de la vallée des Villards au départ du hameau d'alpage du Replat, à Saint-Alban.

- **Lundi 15 août** : fête traditionnelle des Villards avec défilé des costumes (hommes, femmes, enfants) le matin, messe chantée avec la chorale, pain bénit offert sur le parvis de l'église (par l'association des Amis des Villards), apéritif pour tous place du village ; à partir de 15 heures, animations diverses puis bal en soirée à la salle des fêtes.

- **Mercredi 17 août** : concours de pétanque organisé par le Club des sports.

- **Vendredi 19 août** : conférence (20 h 30 à la salle des fêtes) de M. Lionel Laslaz, géographe, qui parlera des lacs d'altitude, miroirs des cimes.

## SEPTEMBRE

- **Samedi 10 et dimanche 11 septembre** : rencontre internationale d'aéromodélisme au col du Glandon.

[Source : document de la Maison du tourisme]

## La préparation de la fête du 15 août boudée par les responsables associatifs

Le calendrier des manifestations estivales a été établi par la Maison du tourisme et discuté par les responsables des associations (\*), le 16 avril dernier, qui y ont apporté des modifications et des informations complémentaires.

Mais ce jour-là, le débat s'est rapidement déplacé sur la fête du 15 août pour laquelle la Maison du tourisme n'avait rien finalisé, jugeant qu'il serait souhaitable que cette fête soit aussi celle du rassemblement du tissu associatif. En tout cas, peu de changements étaient prévus par rapport à ce qui s'est fait les années précédentes.

Au cours de la discussion, Benjamin Maurino a indiqué que la réflexion était à élargir pour essayer de relancer cette fête. Noëlle Noël a fait un rappel sur la relance de cette fête, en 1971, qui avait su mobiliser en son temps beaucoup de monde. Une journée à thème serait peut-être plus porteuse avec échanges de groupes, démonstrations diverses sur le thème de la montagne et des vieilles traditions.

Philippe Martin-Cocher a rejoint l'idée que cette fête trentenaire avait effectivement vécu et qu'elle méritait qu'on lui apporte des nouveautés. Mais lesquelles ? Jean Marc Bordas a estimé que le thème du costume était à

conserver tout en lui apportant des variantes et en le mettant au goût du jour : défilé de mode ?

Norbert Combet, président du conseil d'administration de la Maison du tourisme, a rappelé que la fête du 15 août devait être l'occasion pour chacun de s'investir et que ce n'était pas à la Maison du tourisme de s'impliquer seule dans cette manifestation.

Pour répondre à la demande partagée par l'ensemble des participants d'engager une réflexion globale sur la fêtes du 15 août, Norbert Combet a ensuite proposé une réunion ouverte sur ce thème.

Mais, malgré une information largement diffusée par la Maison du tourisme quant à la date (28 mai) et quant au lieu de cette réunion (Maison du tourisme), aucun représentant des associations ne s'est déplacé ce jour-là...

(\*) Présents : Catherine Blanloieil (Sou des écoles), Jean-Marc Bordas (Villarine et Association des Villarins et amis des Villards), Norbert Combet et Karine Decq (Maison du tourisme), Nathalie Favre-Bonté (Club des sports), Philippe Martin-Cocher (ACCA de Saint-Colomban), Benjamin Maurino (ABA), Noëlle Noël (Vivre aux Villards). Absente excusée : Martine Ferroud (Patrimoine et culture).  
[Source : compte rendu officiel de la réunion]

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Quatrième fête de la musique organisée, 4<sup>e</sup> succès pour Vivre aux Villards

Dans la vallée des Villards, c'est maintenant une tradition, la fête de la musique ouvre les festivités de l'été.

C'est en l'église de Saint-Alban que se sont produites deux chorales de qualité : Is'Arc, dirigée par Christiane Massard et Vocalise, chorale exclusivement féminine dirigée par Laurence Reffet.

En première partie, Is'Arc a exécuté avec une très grande classe deux nocturnes de Mozart et bien d'autres morceaux très variés. Ont été bien appréciés le rendez-vous du « soleil avec la lune » de Charles Trénet, et Etre d'un autre grand, Charles Aznavour.

Après la berceuse cosaque harmonisée par Etienne Daniel, Akinanero, chant zoulou..., c'est avec le public que la chorale a partagé le plaisir de chanter : « Sur le lac Titikaka... en tutu kaki, c'est tétété terrible, c'est torride... tapioca... tapioca ! ».

En deuxième partie, Vocalise, avec son programme très enlevé, a

satisfait petits et grands en chantant et mimant Something des Beatles, Sampas de Richard Gotainer, Petite fugue de Maxime le Forestier, La Jazz près de la fontaine de Nino Ferrer, Le Jazz et la java de Claude Nougaro, Les Bêtises de Sabine Paturel...

Et bien sûr, « fallait pas se quitter comme ça » et c'est ainsi que la fête a continué sur la place du Triandou au son de l'accordéon dans cette chaude ambiance d'été avec le regret que ça ne dure pas plus longtemps.

Rendez-vous, à la même heure, l'an prochain !

Christiane Quézel-Yoyon



■ Les chorales Is'Arc (ci-dessus) et Vocalise.

## Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

## Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

- Excursions  
- Voyages organisés  
- Transports de groupes  
- Taxi

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

## MAISON DU TOURISME

## Baisse des subventions, remise en question de ses effectifs et de son fonctionnement : le conseil d'administration de la Maison du tourisme s'interroge

Le 14 mai dernier, le conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme a adopté le compte administratif 2004. Mais cette réunion a aussi été l'occasion d'un débat sur l'organisation et le fonctionnement de cette structure.

## MISE AU POINT

Avant d'aborder l'ordre du jour, Delphine Ferroud, au nom du conseil municipal de Saint-Colomban (dont elle est membre), réuni le 13 mai dernier, a souhaité que soit supprimé du compte rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison du tourisme du 26 mars 2005 le passage suivant : « *Norbert Combet informe le conseil* (NDLR : il s'agit du conseil d'administration de la Maison du tourisme) que, comme cela avait été décidé lors du dernier conseil, une rencontre a eu lieu avec Gaston et Alexandre Maulin pour évoquer leur participation financière à la Maison du tourisme. Depuis cette rencontre, la Maison du tourisme a reçu 30 000 euros de la Satvac correspondant aux participations dues pour 2003 et 2004 ».

Delphine Ferroud a indiqué que lors d'une rencontre entre Alexandre Maulin, Gaston Maulin, et René Mugnier, Alexandre Maulin aurait dit que ce versement de 30 000 euros de dépendait pas de l'intervention de Norbert Combet mais de la situation en cours.

Néanmoins, cette rencontre entre Norbert Combet et la Satvac a bien eu lieu à la demande de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, pour solliciter des subventions suite à la diminution de la subvention 2005 allouée par la communauté de communes à la Maison du tourisme. Simone Bozon est intervenue pour dire qu'il est difficile de savoir qui croire et quoi comprendre réellement dans cette affaire. La modification a été approuvée à l'unanimité.

## SUBVENTIONS EN BAISSE

Le CA a ensuite voté le compte administratif 2004 qui fait apparaître un excédent de 22 590 euros qui est affecté au budget 2005 qui se trouve être en « déficit » par rapport au budget prévisionnel adopté puisque la commune de Saint-Colomban n'a pas accordée cette année de subvention (7 600 euros sollicités, mais 4 574 euros seulement prévus au budget de la commune, sans explication) car, selon le conseil municipal, Norbert Combet : « *a fait le « forcing » pour attribuer des primes aux secrétaires* (NDLR : de la Maison du tourisme) alors qu'après débat au sein du conseil municipal une forte majorité était contre ». Une mesure jugée surprenante car lors de la présentation

du budget aux membres du bureau de la communauté de communes, le 31 janvier dernier, en présence notamment de René Mugnier, aucune remarque n'avait été faite par les représentants de Saint-Colomban sur la subvention sollicitée (7 600 euros).

Le CA a regretté une nouvelle baisse de la subvention communale, non motivée et non anticipée. Simone Bozon a constaté que cette année le niveau global des subventions diminue alors que, nécessairement, les charges de la structure augmentent. Il est vrai que la baisse de la subvention de la communauté de communes est normalement exceptionnelle cette année. Néanmoins, la tendance générale est inquiétante pour l'avenir de la Maison du tourisme.

## LA QUESTION DU PERSONNEL

Ayant été plusieurs fois interpellé sur le sujet, Norbert Combet a interrogé les membres du CA sur le fonctionnement actuel de la Maison du tourisme, souhaitant que ceux-ci s'expriment notamment sur cette question : la Maison du tourisme a-t-elle trop de personnel ?

Pour Nicolas Revol, il faut savoir quel

meilleur anticiper les tâches à accomplir ainsi que de gérer le temps de repos des salariés en limitant les reports d'une année sur l'autre. Dans l'hypothèse d'un développement en lits touristiques de la station, le maintien de ce niveau de service semble approprié d'autant plus que l'embauche de personnels saisonniers se limite jusqu'à présent à Anne-Karine Favre-Bonté, en été. Par la suite, selon les besoins générés et difficilement appréciables actuellement – davantage d'accueil physique en saison et en hors-saison (téléphone, courrier, e-mail, open-système), animations à développer en hiver probablement, gestion possible de l'accueil à la bibliothèque –, il faudra peut-être renforcer le personnel d'accueil ou d'animation en saison.

Comparativement aux autres offices de tourisme du massif, la Maison du tourisme est dans la moyenne pour le nombre de personnel à l'année (lire le tableau ci-dessous ; une étude plus complète est en cours). Elle est nettement en deçà pour le personnel saisonnier. En terme de mission, sa polyvalence le singularise et semble légitimer ce niveau de personnel à l'année (gestion d'héberge-

ment, organisation de manifestations). Comparativement, les autres offices de tourisme se recentrent davantage sur l'accueil qui les mobilise plus complètement de la capacité d'accueil plus importante des stations.

Après cette discussion, Norbert Combet indique qu'il est prêt à démissionner si le contexte n'évolue pas vers plus de sérénité et si l'incertitude qui pèse sur la structure et son fonctionnement perdure.

Sur ce point des subventions, il est décidé (unanimité) de solliciter la communauté de communes à hauteur de 7 600 euros pour rétablir le budget initial établi.

D'autres sujets ont été abordés. La taxe de séjour n'est pas rentrée pour la saison hivernale. Les hébergeurs vont être relancés. Trois demandes de stages seront probablement retenues pour travailler au club enfants : Magali Perrier (actuellement en formation) en juillet ; Pauline Gomez-Leal, déjà présente l'an dernier, jusqu'au 20 août pour sa validation BAFA ; et en complément Yoann Buthod en août pour sa validation BAFA. Le conseil se prononce également pour

la mise en place du compte épargne temps qui permet de gérer avec plus de souplesse l'aménagement et la réduction du temps de travail. Suite à la demande pressante du comité des stations, le conseil décide de prendre à sa charge (en attendant que la communauté de communes redémarre) un test de la ligne téléphonique du télé-

siège de l'Ormet pour mettre en place, sur ce sommet, une webcam.

En fin de séance, un rappel est fait sur les primes de fin d'année accordées. En 1999, 2000, et 2001 : aucune. Après 2001, rattrapage pour que la Maison du tourisme soit à jour dans l'application de la convention collective. Delphine Ferroud demande pourquoi en 2004 la prime a été de 600 euros net. Norbert Combet répond en précisant qu'il a proposé ce montant afin de valoriser la prime dont les montants étaient très bas et pour faire un geste pour 2004. Dans les autres offices de tourisme les primes s'échelonnent de 150 euros brut environ au 13<sup>e</sup> mois. Une proposition intermédiaire a été choisie.

objectifs on se fixe. Un fonctionnement à l'année avec, en saison, un recentrage sur l'accueil et, en hors-saison, la préparation de la saison suivante, exige ce niveau de personnel d'autant plus dans la perspective d'un développement touristique significatif de la vallée. Sans compter que depuis juillet 2003, la Maison du tourisme gère, avec le même effectif, les gîtes communaux en plus. Delphine Ferroud pense que Karine Decq en sa qualité de directrice est bien placée pour donner son point de vue.

Pour cette dernière la Maison du tourisme comprend 2,8 emplois à l'année en équivalent temps plein. Mais depuis septembre 2004, Solène Clavel suit une formation en alternance prenant 40 % de son temps. L'équivalent temps plein global est donc ramené à 2,4 sur l'année.

Dans cette configuration, l'organisation du travail est tendue notamment au printemps où la saison estivale et les manifestations diverses de la période sont à préparer. Des congés et des heures à récupérer sont aussi à prendre sur cette période ce qui ne facilite pas les choses. « *Nous avons été contraints de fermer 15 jours en avril pour épurer les heures supplémentaires de l'hiver. Et globalement, il est difficile de prendre de l'avance au niveau du travail à effectuer.* »

Dans le cas d'une configuration normale avec 2,8 emplois (qui se retrouvera en juin 2006) la répartition du travail en saison et en hors-saison permettra de

Présents : Simone Bozon, Delphine Ferroud, Norbert Combet et Nicolas Revol. Absents : Catherine Blanleoil (procuration à Simone Bozon), Noëlle Noël et Mme Bouchet-Flochet (procuration à Delphine Ferroud). [Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale (document Patrimoine et culture)]

## AMIS DES VILLARDS

## Le « nettoyage de printemps » de la Vallée

Conscients de pouvoir bénéficier à loisir d'un patrimoine environnemental exceptionnel, l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards organise, depuis une dizaine d'années, chaque printemps (ou presque), une journée baptisée les Villards vallée propre durant laquelle des bénévoles des deux communes nettoient un secteur de ses détritus, déchets et autres encombrants...

Et d'année en année, si les « collectes » sont beaucoup moins fructueuses (à cause de l'ouverture de la déchetterie principalement), cette opération reste importante car une vallée nettoyée, propre, fleurie, est un atout supplémentaire sans égal.

Cette année, l'association a envoyé une lettre aux élèves de l'école pour les sensibiliser à cette journée d'action : car si les futures générations cessent un jour de jeter leurs déchets « par dessus l'épaule », c'est bien volontiers que les bénévoles arrêteront cette opération pour en entreprendre d'autres. Il y a tant à faire !

## BRÈVES

- La fête du pain aura lieu le 7 août au Pied des Voûtes. Les tarifs sont inchangés pour les adultes : 15 euros pour les adhérents à l'Association et 20 euros pour les non-adhérents. Cette année ce sera gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- L'assemblée générale de l'Association se tiendra à la mairie de Saint-Alban le 10 août 2005 à 17 heures (l'émargement des participants commençera à 16 h 30). Une occasion pour les adhérents de prendre la parole afin d'arrêter les actions de l'année de manière consensuelle.
- L'Association organisera une corvée (entretien de sentiers ou autres sites) début août (dates à définir). Cependant, les membres qui s'engagent dans ces travaux (bénévoles) de restauration de sentiers ou de nettoyage de sites ne sont pas toujours sur place ou disponibles. Aussi l'Association a-t-elle décidé d'utiliser, à l'avenir, les possibilités offertes par le chèque-emploi associatif.
- Réagissant à une brève parue dans le numéro 131 du *Petit Villarin* (mars 2005), Georges Quézel-Ambrunaz indique « qu'il est proprement impensable que le maire que je suis ait pu prononcer des paroles semblables. Tous les habitants de la commune sont évidemment égaux, et la commune leur doit le même service, en particulier l'accès automobile à leur domicile, lorsque cela est possible. Le différend Trittomunicipalité porte du 2 m<sup>2</sup> utilisés depuis bien longtemps pour faciliter le passage des chariots en chemin rural et maintenant officialisé au profit, cette fois, des voitures. Mais les temps ont changé ».

## Aménagement des abords de la chapelle des Voûtes

L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a organisé le 11 juin une corvée pour aménager les abords de la chapelle des Voûtes dont la restauration sera inaugurée le 2 juillet.

Des affiches invitant les Villarins à cette journée avaient été apposées dans les hameaux, et, bien qu'enlevées au Premier-Villard, 22 personnes des 2 communes se sont présentées sur la place de ce hameau, près du chemin qui conduit aisément à la Chapelle en 1/4 d'heure, équipées des outils adéquats et du casse-croûte...

Le travail s'est révélé important : bois, herbes et déchets de toute sorte ayant envahi les abords de cet édifice religieux. Mais petit à petit, à l'amont de la chapelle, se sont dégagées une belle « tribune » naturelle et des aires de circulation désormais impeccables pour recevoir les nombreux visiteurs attendus pour l'inauguration. A midi passé, fatigués mais heureux d'avoir travaillé ensemble, chacun apportant son savoir-faire, il fallut une vingtaine de minutes à tous ces courageux pour retrouver leurs voitures.

Souhaitons que le 2 juillet soit aussi

## André Gamel : « Aujourd'hui, écrire son nom n'a plus de sens »

Cet oratoire qui daterait du XIV<sup>e</sup> siècle (le bâtiment existant date, lui, du XVII<sup>e</sup> siècle), a été restauré une première fois en 1841 (cette indication étant marquée à la peinture sur plusieurs endroits, l'autel par exemple). A chaque restauration, tout ce qui a pu être réutilisé l'a été, conformément à une tradition qui a été maintenue pour la restauration effectuée cette année par André Gamel.

Ce travail qui, selon André Gamel, « ne devrait s'entreprendre que s'il existe un savoir faire, sinon on risque d'avoir des restaurations style XX<sup>e</sup> siècle comme à la chapelle du Bessay », a été réalisé selon la tradition. Par exemple les mortaises ont été faites à la mortaiseuse à mèche et les onglets tracés et sciés à la main.

La réfection des boiseries a porté sur l'autel, le retable, le plancher,

Le 7 mai donc, vingt volontaires (dont 2 enfants) se sont retrouvés pour inspecter bois et sous-bois, chemins, bords de route, zones de loisirs, etc., et ramasser un amoncellement de plastiques (\*), de bouteilles, de boîtes, de papier, etc. En somme peu d'encombrants (mise à part



■ Un casse-croûte bien mérité.

une vieille porte de voiture) mais de nombreuses bouteilles en verre (par exemple ce carton de bouteilles de bière vides soigneusement rangées dans leur emballa-

ge initial !) et laissées en pleine nature), notamment sur les lieux connus du fêtard estival (les Epinières, aux alentours du pont de l'Echel, etc.). Alors, buveur d'un soir ou de toujours, peu nous importe ton ivresse pourvu que tu gardes le flacon !

Plus navrant : ont été aussi ramassées des cartouches de graisse, en contrebas de la route départementale, à l'endroit où le mur de soutènement amont de cette route a été récemment restauré : cadeaux de l'entreprise ?

La totalité des objets ramassés a pris le chemin des poubelles et de la déchetterie, dont on ne peut que se féliciter qu'elle existe quand on voit la fréquence avec laquelle elle est utilisée ; on devine avec effroi où aurait terminé une grande partie des objets que les Villarins y déposent si elle n'existe pas !

Naturellement, et c'était mérité, après cette matinée d'efforts les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un généreux casse-croûte offert par l'Association et préparé par Annie Bordas et Josette Noël-Lardin. C'est alors qu'on s'aperçut que la parité était respectée avec autour des tables dix bénévoles de chacune des deux communes, bénévoles (souvent les mêmes) qu'il faut remercier car, année après année, ils ne laissent pas les choses se dégrader outre mesure.

Jean-Marc Bordas et Christophe Mayoux

(\*) Concernant les sacs plastiques, les choses devraient s'améliorer puisque des magasins en Maurienne (Intermarché de Cuines, Casino de Saint-Jean-de-Maurienne, etc.) et en Savoie ont cessé de les distribuer aux caisses comme dans beaucoup de villes de France. Il faut maintenant acheter un sac, échangeable aux caisses quand il est détérioré. Cette mesure va faire le bonheur des protecteurs de la nature et... des fabricants de sacs poubelles car les sacs de caisse étaient souvent utilisés comme sacs poubelles.

## Le bassin de Bon Mollard bientôt remis en eau

L'an dernier, à l'initiative de Jean-Marc Bordas et Georges Noël-Lardin, membres du bureau de l'association des Villarins et amis des Villards, était projeté la remise en eau du bassin de Bon Mollard, hameau aujourd'hui abandonné. Et le 6 mai, Philippe Mouterde, Jacques Girard, Paul Long et Marcel Malburet, également tous membres de l'association, ont installé le regard qui recueillera l'eau d'une source située en amont du hameau. Ce regard alimentera ensuite un réservoir (déjà en place, mais qui ne reçoit plus d'eau), puis le bassin.

En effet, est-ce la nature qui, reprenant le dessus, a fait son œuvre, détournant et asséchant cette source, ou bien sont-ce les travaux réalisés pour l'ouverture d'une piste de fond au milieu des années 80 (piste aujourd'hui délaissée) qui ont coupé l'alimentation, toujours est-il qu'à ce jour, si le bassin est parfaitement alimenté par le réservoir, c'est ce dernier qui ne reçoit, en période d'étiage des cours d'eau, que très peu d'eau, juste de quoi faire le bonheur des grenouilles et des têtards...

Le projet, entièrement financé par l'association, consiste donc à capter une source pour amener l'eau sur 300 mètres (avec des tuyaux Plymouth) dans le réservoir intermédiaire, tout cela avec l'aide de la commune de Saint-Alban (sur laquelle est situé le hameau de Bon Mollard) et de la communauté de communes (mise à disposition de la pelle Job pour des travaux infructueux, l'été dernier, de remise en eau du réservoir).

Le regard installé en mai devrait permettre de capter la quantité d'eau nécessaire. Il reste à faire les jointures, installer une crépine et un système de purge..., et tirer les 300 mètres de tuyau jusqu'au réservoir. Ce qui devrait pouvoir être fait rapidement (toutes les bonnes volontés étant les bienvenues). Naturellement un avis « Eau non potable » sera apposé sur le bassin, car la qualité de cette eau ne sera pas contrôlée. Néanmoins ce point d'eau aura le mérite de rafraîchir les randonneurs et/ou des vététistes de passage, ainsi que les chevaux de randonnées qui transiteront par Bon Mollard.

Ce travail a pris quasiment la journée car, une fois le matériel acheminé sur place avec le véhicule de la commune de Saint-Alban par Daniel Quézel-Ambrunaz, il a fallu creuser dans le tuf pour installer et stabiliser le tout. Tout ceci n'a pas empêché les quatre volontaires d'être présent le lendemain, à la première heure, pour participer activement à la journée les Villards vallée propre. Encore un bel exemple de bénévolat.

C. Mayoux



■ Le bassin de Bon Mollard.

C. MAYOUX

## PATRIMOINE ET CULTURE

## Quatre conférences et une exposition sur les Villarins au travail

Depuis le bilan de l'été, dressé lors de la réunion du 16 octobre 2004, les registres donnés à restaurer sont revenus. Le 9 avril dernier, Jean Garbolino a emporté un registre des Baptêmes, mariages et décès (BMS) de Saint-Alban dont la couverture se détachait du contenu. Il faudrait rapidement faire le point sur ce qui est encore à restaurer dans ce domaine tant à Saint-Alban qu'à Saint-Colomban.

En l'absence de la trésorière, Jeannine Martin-Garin, le bilan financier est présenté par Odette Emieux. Il reste en caisse 3 933 euros et, de ce fait, aucune subvention ne sera demandée aux communes cette année encore.

Eliane Bitz et Janine Martin-Garin (le Prin) sont réélues au conseil d'administration et Jeannine Martin-Garin (Châtelet) l'est également au bureau.

Pour le programme de l'été, grâce aux propositions de Jean Garbolino divers contacts pris ont abouti et la liste des conférences suivantes est arrêtée :

- vendredi 29 juillet, M. Morray évoquera Estella Canziani ;
  - vendredi 12 août, M. Phalippou fera revivre les contrebandiers et les douaniers ;
  - vendredi 19 août, M. Lionel Laslaz, géologue, parlera des lacs d'altitude, miroirs des cimes.
- Et, le vendredi 22 juillet (la date initialement prévue ayant été déplacée...), l'Association organisera une soirée-débat sur l'école ou la vie d'un écolier aux Villards avec des intervenants d'âge divers afin de couvrir un demi-siècle environ (1920-1970). Des contacts ont été pris avec Edmond Lauminy, Julien Martin-Cocher, Francis Martin-Fardon, Irène Maquet, Pierre Quézel-Mouchet, Marie-Rose Mermoz, Francis Tronel, Yvette Capelli, etc. D'autres le seront (les frères Vanini, Denise Darves-Blanc, etc.). Les membres de l'Association intéressés sont invités à se manifester sans attendre auprès de Simone Quézel-Ambrunaz et/ou de Ginette Paret. Il convient également de réfléchir à la forme que pourrait prendre ce débat sur l'école.

Enfin, une exposition de cartes postales et de photographies (voir les documents page 1 et ci-dessous) sur le thème : Les Villarins au travail aura lieu



■ L'arrivée du courrier au bureau de poste de Saint-Colomban.

Laurent MARTIN-COCHER



- chauffage - sanitaire
- tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

dans l'écurie de la Maison du patrimoine à La Pierre. Cette exposition sera montrée pour le 14 juillet si les entreprises qui effectuent des travaux respectent les dates... Il reste à faire le pavé des vaches et la pose de la poutre au-dessus de la porte. Il y aura des lauzes au fond de la cunette et des pierres verticales dans du mortier sec sans joint.

Pour préparer l'ouverture de la Maison du patrimoine, les différentes tâches ont été réparties (le nettoyage des vitres et du sol sera fait cette année par une entreprise, le reste par des volontaires).

L'atelier couture reprendra cet été pour exécuter les manches de costumes. Certainement le lundi à 21 heures, du mi-juillet au 20 août (il y a des manches à terminer pour l'association Patrimoine et culture et pour des particuliers). Avec le reste de la subvention pour les costumes, divers achats ont été faits dont une croix grille et un cœur, et cinq séries de boutons. Le tisserand vend du tissu en soie pour tabliers (50 euros le mètre linéaire en 120 cm de largeur).

Pour la grille de la chapelle des Voûtes (Saint-Alban), une souscription a été ouverte. Sur la demande de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards collecte les dons qui seront versés sur un compte courant spécialement ouvert. L'association Patrimoine et culture a accepté de servir d'intermédiaire pour les dons éventuels.

Les cotisations restent à 4 euros.

Présents : Eliane Bitz, Annie Bordas, Odette Emieux, Martine Ferroud, Christine Martin-Cocher, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Ginette Paret, Bernadette Perrier, Georges Quézel-Ambrunaz, Simone Quézel-Ambrunaz. Absents excusés (pouvoir) : Roger Darves, Jean Garbolino, Christophe Mayoux, Famille Roche (3), Mauricette Rostaing-Tayard. [Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale]

### La chapelle de La Pierre bientôt restaurée

Les travaux de rénovation de la chapelle de La Pierre devrait commencer cet automne. Cette chapelle du XVII<sup>e</sup> siècle, pour ses parties les plus anciennes, est située au centre du hameau de La Pierre. Ces travaux (141 000 euros) englobent une rénovation totale (maçonnerie, toiture et peinture, sur 2 années) et devraient bénéficier d'une subvention de 32 000 euros, une autre demande de subvention étant en cours concernant la Vierge et l'autel.

Pendant les travaux, tout le matériel et les objets actuellement à l'intérieur devront être enlevés. Une question demeure concernant le grand tilleul devant la chapelle : maintien en l'état, élagage, ou coupe totale ?

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

## CLUB DES SPORTS

## Motivés et solidaires malgré le rejet d'un projet

La saison d'hiver 2004-2005 achevée, l'heure est aux bilans et aux perspectives discutés lors de la réunion de fin de saison qui s'est déroulée le 18 juin dernier en présence d'un certain nombre de parents (trop peu aux yeux des responsables) et de compétiteurs.

Cette saison (qui a vu la disparition de Jean-Baptiste Favre-Bonté, ancien entraîneur du club), ceux-ci étaient au nombre de 18, encadrés par 5 moniteurs fédéraux et Alexandra Favre-Bonté monitrice de ski possédant un brevet d'Etat. Nouveauté : nous avons mis en place un pré-club destiné à l'intégration des enfants de moins de sept ans et aux nouveaux entrants. Cette structure a compté cinq enfants tous issus de la vallée des Villards (Julie et Alice Caron, Morgan Blanloïd, Alissa Favre-Bonté, et Laura Martin-Cocher) qui ont participé activement, et selon leur catégorie, aux épreuves micropouss (destinés aux microbes), aux coq de bronze (destinés aux poussins et benjamins) ainsi qu'aux différents grands prix (de minimes à masters) du circuit mauriennais.

En plus de la gestion des courses, le club a également organisé les entraînements (les samedis après-midi et les dimanches) ainsi que les stages d'entraînement d'une semaine (aux vacances, de Noël et de février), sans oublier la préparation physique (automne 2004) et le week-end de ski sur le glacier de Tignes. Les membres du Club des sports se sont aussi consacrés à l'organisation du grand prix de ski des Villards (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté, le 6 février dernier) qui a attiré 202 coureurs et remporté un vif succès grâce à l'aide si précieuse des bénévoles (merci à tous).

Côté investissement, en plus de la gestion du matériel et son renouvellement partiel (filets, protections, piques, etc.), et des équipements de ski (blousons, skis, combinaisons de vitesse), nous avons acquis un minibus qui a facilité le transport des coureurs aux entraînements et sur les lieux des différentes courses, et permis de représenter la vallée des Villards sur le circuit Maurien. Inutile de préciser que toute cette organisation repose entièrement sur les bénévoles du club. Ce qui est parfois difficile à planifier.

### VIVRE AUX VILLARDS

#### Balade nature

Une bonne vingtaine d'adhérents et de sympathisants de l'association Vivre aux Villards se sont rejoints dans la fraîcheur matinale le dimanche 12 juin pour une balade « sentiers nature ».

Les marcheurs les plus courageux avaient rendez-vous à 6 heures au pont de l'Echaut, destination le col du Merlet à 2 300 mètres...

Les « petits » ou ceux qui venaient de loin ont démarré un peu plus tard, ils ont pu découvrir et bénéficier du charme des



C. QUÉZEL-YOYON

paysages authentiques au terme de différentes étapes : les Granges, la Loze, la Vieille Route.

Tous se sont retrouvés, gorgés d'air pur et la mine couleur soleil, au Replat, point de ralliement où l'apéritif était offert par l'Association et quelques amis venus participer à cette petite fête.

Chacun a apprécié un casse-croûte bien mérité, dans une ambiance très conviviale et détendue, qui lézardant sur un rocher, qui « s'éclatant » à travers champs, qui racontant les anecdotes d'autrefois...

Tard dans l'après-midi chacun est reparti fatigué mais heureux et il a été convenu à l'unanimité de refaire de temps en temps le plein de cette énergie « naturelle et renouvelable » que sont l'air pur et la détente.

Christiane Quézel-Yoyon

C'est pourquoi, le Club des sports avait un projet qui aurait permis de fonctionner plus efficacement et d'être en adéquation avec les objectifs fixés pour la saison prochaine. Il s'agissait d'embaucher un entraîneur de ski permanent sur toute la saison d'hiver. Ce projet nécessitait naturellement une aide publique, certes conséquente, qui a été refusée par les communes et la communauté de communes qui n'ont fait que reconduire les subventions qu'elles attribuent habituellement au Club des sports (\*). Nous nous retrouverons donc l'hiver prochain dans une situation chaotique qu'il va falloir gérer au mieux.

Néanmoins, malgré la déception, nous restons motivés et solidaires et souhaitons que les enfants et les jeunes puissent s'épanouir dans le club. C'est d'ailleurs pour eux que nous oeuvrons l'été (en organisant le bal du 15 août et un concours de pétanque en triplettes le 17 août), comme l'hiver.

#### Le bureau

(\*) NDLR : les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban ont versé respectivement 800 euros et 5 900 euros, sur les 7 000 euros demandés à chacune d'entre elles. La communauté de communes a, pour sa part, alloué 1 800 euros sur les 8 000 euros sollicités.

### La disparition de Jean-Baptiste Favre-Bonté

Né à Saint-Colomban, Jean-Baptiste Favre-Bonté a toujours vécu au pays, enseignant notamment à l'école de ski dès l'hiver 1973-1974, au moment de sa création. Durant plusieurs saisons il avait également entraîné les jeunes du Club des sports et, amateur de pêche, s'occupait régulièrement d'aleviner les cours d'eau et les lacs villarins.

Derrière sa faconde de blagueur impénitent, se cachait un grand timide qui ne trouvait finalement son bonheur qu'en parcourant après son travail les combes et les bois du pays pour surveiller ses moutons ou cueillir quelques champignons.

Sa brutale disparition, en janvier dernier, a profondément attristé la communauté villarins et, au delà, de nombreux vacanciers avec lesquels il avait tissé des liens cordiaux et amicaux.

## Plan de chasse stable à Saint-Alban, en hausse à Saint-Colomban

• Pour l'ACCA de Saint-Colomban, le plan de chasse de la prochaine campagne totalise, pour le gros gibier, 103 bêtes dont 63 chamois (+ 4 par rapport à la saison dernière), 32 chevreuils (inchangé) et 8 cerfs. Pour les chamois la répartition est la suivante : 44 sur Belledonne, 11 sur le Grand Châtelard, et 8 sur la réserve. Pour les chevreuils, 20 sont à prélevés sur Belledonne et 12 sur le Grand Châtelard.

• Pour l'ACCA de Saint-Alban, le plan de chasse comprend 82 bêtes : 43 chamois, 32 chevreuils et 7 cerfs, soit un plan identique à celui de dernier. Les chamois sont à prélever sur Belledonne (24), sur le Grand Châtelard (6), sur le territoire de l'ONF (11), et sur la réserve (2). Pour les chevreuils, 10 seront à prélever sur le Grand Châtelard, 19 sur Belledonne et 3 sur l'ONF. Enfin, 2 cerfs sur les 7 attribués sont à prendre sur l'ONF.

• Le 18 juin dernier une assemblée générale de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban a adopté plusieurs modifications de son règlement intérieur allant des cotisations et de la définition des catégories de membres de l'ACCA, à l'organisation de la chasse (secteurs de chasse, plans de chasse, valeur des bracelets, invitations, etc.).

• Au 1<sup>er</sup> mai, cette société avait près de 12 000 euros en caisse et comptait 97 chasseurs dont 9 «étrangers». Pour la saison qui vient un budget a été approuvé qui

prévoit 9 450 euros de recettes et 4 450 euros de dépenses dont les postes principaux sont l'achat des bracelets (1 100 euros) et la location du lot ONF de Ressoutan (900 euros).

• Une quarantaine de personnes, en majorité des touristes en vacances hivernales, ont assisté à la conférence intitulée «La faune de nos montagnes», donnée le 16 février 2005 à la salle des fêtes de Saint-Colomban, par MM. Deléan et Auliac, respectivement administrateur et technicien cynégétique à la fédération départementale de chasse de Savoie. Cette soirée était organisée par la Maison du tourisme en partenariat avec les deux ACCA des Villards. Durant 1 h 30 environ, les deux conférenciers ont présenté une cinquantaine de diapositives sur les différents animaux qui fréquentent les montagnes locales faisant ainsi découvrir les chamois, chevreuils, cerfs, sangliers et autres bouquetins, mais aussi le tétras-lyre, la bartavelle, le lièvre variable et le lièvre commun. Cette soirée s'est terminée par des questions et la présentation de trophées et de différents animaux naturalisés.

• Le bulletin de la fédération départementale des chasseurs de Savoie, *Chasser en Savoie*, a publié dans son numéro 78 (mars 2005) un article titré La chèvre de Monsieur Rostaing, et consacré à Patrice Rostaing-Troux qui a prélevé au Tépey, lors de la dernière campagne de chasse (automne 2004), un chamois de 18 ans.

## SAINT-ALBAN EN FLEURS

### Les fleuristes à l'honneur

C'est une sympathique et chaleureuse réunion qui s'est déroulée en mairie de Saint-Alban à l'occasion de la remise des prix du concours 2004 des maisons fleuries de la commune.

Crée l'an dernier, l'association Saint-Alban en fleurs a tenu à récompenser «celles et ceux qui s'activent pour contribuer à rendre leur commune accueillante», ainsi que devait le dire Georges Quézel-Ambrunaz, maire, dans ses mots d'accueil. Rappelant que la commune avait reçu le 2<sup>e</sup> prix départemental dans la catégorie des Villages de montagne de moins de 100 habitants, le maire a rendu un hommage mérité aux fleuristes et animateurs. Béatrice



■ Les lauréats du concours 2004.

Darves-Bornoz, présidente de l'association, a elle aussi adressé de vives félicitations à l'assistance et à Raymond Quézel-Péron (deux fois 1<sup>er</sup> prix départemental, 3 fois 1<sup>er</sup> prix du concours Arvan-Villard), ce «conseiller es-fleurs», à Sébastien Chaix, employé communal, et aux personnes qui, dans chaque village, suivent et veillent au fleurissement.

Abordant ce second prix départemental qui honore Saint-Alban, Béatrice Darves-Blanc précisait que dans les critères d'évaluation sont également pris en compte plusieurs facteurs environnementaux tels que les talus fauchés, la propreté des hameaux, les orties, l'emplacement des poubelles, etc. Les résultats

tats proclamés(\*)), chacun a reçu un bon d'achat de fleurs qui a été validé lors du marché aux fleurs du 28 mai. Un vin d'honneur et les pâtisseries du Triandou ont, après la remise des prix, réuni toute l'assistance dans une conviviale ambiance.

Et le samedi 4 juin tout le monde était sur le pont, dès 7 heures pour certains, pour mettre en place les 800 fleurs nécessaires au fleurissement de la commune. Pour ce faire ce ne sont pas moins

de 80 sacs de terreaux qui ont été utilisés. Avec toujours la même efficacité, sous les directives de Raymond Quézel-Péron et l'autorité de Béatrice

Darves-Bornoz, une vingtaine de bénévoles en 4 heures ont remplis les 80 marmites, 30 jardinières, et la vingtaine de bacs et autres pots divers. Avec un petit changement cette année dans la répartition des types de fleurs utilisées, soit un peu moins de surfinia, qui demandent beaucoup d'entretien, et un peu plus de géranium.

Après la mise en place de toutes ces fleurs sur les totems, murs et places, quelques passionnés ont terminé la matinée en fleurissant les entrées des hameaux.

André Bitz

(\*) *Le Petit Villarin*, numéro 131, mars 2005.

## Le loup : entre mythe et réalité

Du petit chaperon rouge aux histoires de notre enfance, c'est bien le seul animal qui nous faisait manger notre soupe et trembler sous nos édredons. Qui n'a pas cru entendre au moins une fois dans sa vie, ses hurlements au loin alors que le vent soufflait sur les toits enneigés ? Fruité de l'imagination et de la tradition orale, le loup a marqué nos mémoires et anime aujourd'hui le débat.

Le voilà en effet à nouveau dans nos contrés. Sédentarisé ou en quête de nouveaux territoires, il jalonne son passage par des carcasses de moutons ou d'animaux sauvages. Et la question n'est plus de savoir s'il est venu naturellement d'Italie ou dans le coffre des voitures, mais comment éviter sa prolifération car sur les 80 à 100 loups(\*) présents dans l'arc alpin seuls 6 pourront être prélevés cet été. Avec une croissance de 18 à 20 % par an(\*), il est facile de prévoir le développement des meutes.

Grâce à leurs mobilisations médiatisées, les savoyards mettent la «pression» sur les ministères concernés et obtiennent quelques avancées homéopathiques que nous considérons comme insuffisantes. Agriculteurs, chasseurs, pratiquants de la montagne, ne veulent pas de l'expansion du loup tandis que les plus radicaux veulent son éradication. Car, exception de la nature, le loup est le seul prédateur qui n'ait pas d'autre prédateur que l'homme !

Il est vrai qu'il existe des solutions pour la protection des troupeaux et notamment les chiens de berger Patou qui sont si efficaces que bon nombre de randonneurs et

vétérinaires ont été obligés de rebrousser chemin face à ces chiens protégeant les troupeaux. Au point que certaines municipalités de Maurienne ont interdit leur présence sur leur territoire pour préserver le tourisme.

Mais 70 à 80 % de l'alimentation des loups(\*) provient de la faune sauvage et on peut aisément imaginer la position des chasseurs qui depuis des décennies font des efforts de gestion pour le développement des espèces. Dans certains secteurs comme Arvillard, Saint-Martin d'Arc, Valloire, les restes de chevreuils, de cerfs et de chamois témoignent de l'impact du loup sur le grand gibier, autant d'années de gestion mises à mal. On dit que la présence du loup c'est bien pour le tourisme car c'est un «produit d'appel» pour une clientèle en quête de nature sauvage. Mais quand on sait les difficultés qu'ont les naturalistes pour approcher le loup dans son milieu naturel, il est plus sûr aux vacanciers de voir des chamois, chevreuils, cerfs dans la vallée des Villards que le loup.

Et que restera-t-il de ces grands gibiers quand, sous la pression des grands canidés, ceux-ci se réfugieront dans les hauteurs inaccessibles tant au loup qu'à l'homme ? On passera alors aux vacanciers des diapositives et nous leur ferons des conférences sur la richesse de la faune montagnarde au nom de la biodiversité...

Jacques Déléan

(\*) Chiffres de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

## SAINT-COL STATION FLEURIE

### Grande animation au Chef-Lieu

Le 28 mai, le marché aux fleurs a apporté une ambiance toute particulière sur la place du Chef-Lieu, avec de 9 heures à 11 heures, une grande animation autour des chariots qui proposaient une grande diversité de plants à mettre dans les balconnières ou directement en massif. Cette année on pouvait aussi acheter des arbustes fleuris, des plantons pour les jardiniers, des plantes de rocailles, des suspensions, etc. En résumé, beaucoup de monde et une vente plus importante que les années précédentes d'autant que le beau temps a permis de faire la vente en plein air, et d'autant surtout que les prix ont stupéfié la clientèle ; on pouvait

trouver par exemple des suspensions vendues entre 5 et 7 euros. Aussi furent elles enlevées rapidement et il fut impossible de satisfaire tout le monde.

L'association Saint-Col station fleurie avait décidé lors de son assemblée générale 2004 de ne plus prendre en charge l'organisation du marché pour des raisons techniques. Mais comme cette organisation figure dans ses statuts, nous nous sommes tournés vers le lycée horticole du Bocage (Chambéry) pour assurer la continuité. Auteur de cette proposition, et créateur du marché en 1990, j'ai assuré la mise en place de ce marché en étroite collaboration avec le lycée ce qui a parfaitement fonctionné.

Quelques jours plus tard, le 3 juin, c'était le jour de la mise en pots pour le

feuilleissement public avec tous les bénévoles. Dès 8 h 30, le lycée du Bocage déchargeait ses chariots aussitôt repris par Jacques Girard dans son estafette et André Pommier dans la remorque de son tracteur. Paul Long faisait équipe avec Jacques Girard pour les 110 marmites et Alexandra Favre-Bonté avec André Pommier pour les 35 balconnières à mettre en place sur les ponts et les bâtiments publics. Marcelle Pommier et

Maurice Bouchet-Flochet assuraient eux, tant bien que mal, la répartition de cette avalanche de fleurs. Pendant ce temps, un responsable de culture du Bocage assurait le feuilleissement de divers massifs. Un travail rondement mené dans une bonne ambiance.

A midi trente rendez-vous était donné à la maison Jacques-Tardy à La Pierre, où un barbecue avait été préparé par notre ami et célèbre cuisinier villarin Gilbert Pautasso. L'apéritif donnait le ton des réjouissances avec la présence du maire de Saint-Colomban et de son épouse. Ce fut un copieux repas servi pour remercier les bénévoles avec de petites surprises concoctées par Gilbert ; la fête fut très champêtre. On a regretté l'absence de Georges et Irène Maquet, indisponibles.

Merci à tous et aux épouses qui ont fait des merveilles en pâtisserie et en entrées. Un bel exemple de solidarité. Mme Bouchet-Flochet



■ Scène du marché aux fleurs.

## La communauté de communes a repris ses travaux avec un conseil désormais paritaire

Après trois mois de crise, la communauté de communes a repris ses activités le 27 mai dernier avec l'élection du bureau (président, vice-présidents et membres), des commissions, et de ses représentants dans les différents syndicats intercommunaux.

Si la mise en application du jugement du tribunal administratif du 23 février 2005, qui instaure la parité au sein du conseil communautaire entre les représentants des deux communes membres, a pris autant de temps c'est qu'au-delà de cet ajustement se profilait la question de la présidence, la commune de Saint-Colomban estimant légitime qu'elle lui revienne.

C'est ainsi qu'après l'arrêté de la sous-préfète (8 mars 2005) transformant le district en communauté de communes et instituant la parité 6/6, et : « *Vu la demande de certains élus du conseil municipal de Saint-Colomban désireux de faire partie de ce conseil communautaire où des décisions importantes sont prises, et pensant que par cette augmentation de délégués les tensions pourront être atténuées et que la démocratie locale ne pouvant que s'y retrouver* », une forte majorité du conseil municipal de Saint-Colomban (25 mars 2005) a décidé d'accepter « *bien volontiers, une représentation paritaire et demande à ce que le nombre de délégués de chaque commune soit de 9 avec toutefois, dans le cadre d'une négociation, une représentativité à 8, mais en aucun cas en dessous* ».

« En aucun cas » car, avec une parité fixée par exemple à 7/7 (et donc à fortiori si elle avait été maintenue à 6/6), la

délégation de Saint-Alban aurait été nécessairement issue de la majorité municipale qui compte 7 conseillers sur 9. En demandant, et obtenant conformément à la loi, une parité au-dessus de 7, la commune de Saint-Colomban a donc ouvert le conseil de la communauté de communes à un élu de Saint-Alban membre de l'opposition, avec l'objectif de « *recupérer* », en retour, son appui pour l'élection du président.

Malgré le refus du conseil municipal de Saint-Alban d'accepter une parité autre que 6/6, la sous-préfète d'Albertville a pris, le 12 avril 2005, en application des textes de loi en vigueur dans ce domaine, un second arrêté de transformation du district en communauté de communes en fixant cette fois-ci la parité à 8/8.

C'est sur cette base que le conseil communautaire a été complété avec l'arrivée, pour la commune de Saint-Colomban, de Jacky Maurino, Eric Pommier, et Alain Rostaing (des 6 délégués élus en 2001, Norbert Combet n'ayant pas été réélu), et de Christian Roche et Emile Quézel-Yoyon pour la commune de Saint-Alban.

Et le 27 mai, conformément à ce qui était attendu, Patrick Louadoudi a été (ré)élu président de la communauté de communes avec, au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, 9 voix pour, 4 contre et 3 bulletins blancs. René Mugnier et Emile Quézel-Yoyon ont été élus vice-présidents.

Une semaine plus tard, le 3 juin, le conseil de la communauté de communes au complet a repris ses travaux en adoptant son budget.

## AFP de la combe du Nant

### Difficiles avancées avant l'assemblée générale du 13 août

Le conseil syndical de l'association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant a fixé la date de son assemblée générale en juillet. Mais le quorum ne pourra sans doute être atteint. Une seconde date est donc fixée au samedi 13 août.

A ce jour 34 propriétaires ont retiré leurs terrains de l'AFP. Durant l'année écoulée le conseil syndical (CS), qui s'est réuni 4 fois, a d'abord considéré que les conventions pluriannuelles sont préférables aux baux à ferme. Elles permettent davantage de souplesse en cas de résiliation et sont liées aux termes du règlement intérieur de l'AFP. Enfin, elles comportent en annexe un engagement d'entretien notamment des cunettes en bordure des routes.

Le CS a également étudié des possibilités d'attribution de lots aux exploitants, en préparation de la prochaine assemblée générale. Le GAEC de la fia, Chantal Pacton, Estelle Girard et Michel Darves-Blanc ont été invités à venir présenter leurs besoins et souhaits d'attribution.

Alain Emieux, pour le GAEC de la fia, a précisé que celui-ci souhaite continuer à utiliser, comme actuellement, des terrains situés en rive gauche du Merlet, du réservoir des Perrières aux Moulins, ainsi que sur le plateau du Replat. Il a évoqué la nécessité d'une concertation pour prendre en compte les besoins des chevaux d'Estelle Girard sur ce dernier secteur. Il souhaiterait que l'AFP engage des efforts de débroussaillage sur des zones limitées (à agrandir progressivement) dans les secteurs des Platières, du Plan de Sarraillon ou de la Doata, et de Chanamet.

Questionné sur le nettoyage des prés pâturés, Alain Emieux a précisé que le GAEC de la fia est équipé d'un broyeur (buissons et herbes). Le CS évoque la nécessité d'entretenir les cunettes de la route forestière. Alain Emieux a répondu ensuite à un questionnaire sur le développement du GAEC en indiquant que les agriculteurs associés dans cette structure envisagent une « stabilisation » de leur exploitation.

Chantal Pacton a indiqué souhaiter poursuivre l'exploitation de terrains situés rive droite du Merlet (du Chassellard au chemin Premier-Villard – Chef-Lieu). Elle indique qu'elle a, cette année, fait pâture le secteur du Faugé et qu'elle aimerait continuer, avec l'espoir de pouvoir ensuite relier les terrains de l'AFP de la combe du Nant à ceux de l'AFP intercommunale (secteur du Tremblay). Elle s'est déclarée intéressée par la zone située au-dessus des Grands Prés (Les Mouailles, les Perrières, le Cugnet). Estelle

Girard et Michel Darves-Blanc n'ont pas répondu à l'invitation du CS. Les parcelles exploitées par Michel Darves-Blanc au Grand Pré sont connues du CS et seront prises en compte malgré son absence. Georges Quézel-Ambrunaz reprendra contact avec Estelle Girard, dans le but d'obtenir réponse à la question de ses besoins et souhaits évoqués par sa mère, Mme Gilberte Girard, le 28 mai dernier.

Celle-ci est intervenue pour sa fille, déplorant une occupation outrancière, ce printemps, du plateau du Replat par les troupeaux de moutons, qui remet en question la possibilité pour sa fille de faire pâture, comme chaque année ses 3 chevaux sur le plateau au début de l'été. Ce jour-là, Mme Girard a rappelé que sa famille souhaitait garder la gestion de ses terrains. Au cours de la discussion Mme Girard avait indiqué qu'elle avait contacté la DDAF de Savoie selon laquelle l'AFP devait faire respecter toutes les propriétés, y compris celles qui ne lui sont pas confiées.

Sur ce point, le 18 juin, Georges Quézel-Ambrunaz et Michel Donda ont communiqué au CS les réponses écrites de Pascal Grosjean, responsable de l'unité pastoralisme à la DDAF, à deux questions posées par Mme Girard. Sur la question de savoir comment résoudre le problème posé à l'AFP lorsque des propriétaires retirent de sa gestion des parcelles intéressantes pour faire des lots cohérents, M. Grosjean indique dans sa réponse que la demande de conserver la jouissance des terrains doit être motivée (ne pas faire entrave au regroupement de parcelles destiné à favoriser leur gestion) et soumise au CS qui peut en cas de problème proposer d'autres parcelles équivalentes, la chambre d'agriculture et la DDAF pouvant aider à l'obtention d'un accord amiable. En dernier ressort l'AG des propriétaires décide.

Sur la question de savoir qui doit organiser la « protection » des parcelles dont la jouissance est conservée par les propriétaires, M. Grosjean indique dans sa réponse que cette protection est de la responsabilité de l'éleveur lorsque les lots auront été définis et attribués, et que les conventions pluriannuelles et les contrats d'entreprises auront été signés.. Le contrat de location doit le préciser et fournir en annexe le plan des parcelles concernées. Toutes ces questions ainsi que celles liées à la définition des lots, à leur attribution, etc., seront débattues à la prochaine assemblée générale.

[Sources : Comptes rendus des réunions du conseil syndical du 25 octobre 2004, 8 janvier 2005, 28 mai 2005 et 18 juin 2005]

## Chronologie (suite et fin) d'une mise en conformité annoncée

### • Résumé des épisodes précédents (\*)

Le 23 février 2005, le tribunal administratif de Grenoble, suite à un recours déposé par la commune de Saint-Alban, annule l'arrêté du 17 décembre 2001 transformant le district en communauté de communes au motif que la parité doit être établie au sein du conseil de la communauté de communes entre les représentants des deux communes membres. Le 8 mars un nouvel arrêté de transformation du district en communauté de communes est pris par la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, en attente de la nomination d'un sous-préfet à Saint-Jean – instituant la parité 6/6. Le 25 mars une rencontre a lieu entre une délégation de Saint-Colomban et une délégation de Saint-Alban au cours de laquelle les représentants de Saint-Colomban proposent une parité 9/9. Le même jour, le conseil municipal de Saint-Colomban, se prononce (9 voix pour et 2 contre) pour une parité 9/9 ou éventuellement 8/8.

### • 11 avril 2005

Réunion du conseil municipal de Saint-Alban (la sous-préfète d'Albertville invitée n'est pas venue). Le conseil refuse la parité 8/8.

### • 12 avril 2005

Nouvel arrêté préfectoral qui porte modification de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2005 quant à la parité. Ce nouvel arrêté – qui s'appuie sur le fait que la majorité qualifiée requise pour demander une modification du nombre respectif des conseillers communautaires est acquise (la commune de Saint-Colomban représente la moitié des communes et les 2/3 de la population concernée par la communauté de communes) –, fixe la parité à 8/8.

### • 15 avril 2005

Suite à la réception de ce nouvel arrêté (lettre du 13 avril 2005), réunion du conseil municipal de Saint-Colomban qui élit ses 8 délégués au conseil de la communauté de communes : René Mugnier, Patrick Louadoudi, Xavier Mugnier, Henri Girard, Delphine Ferroud, Jacky Maurino, Eric Pommier, et Alain Rostaing. Norbert Combet n'est pas réélu.

### • 17 avril 2005

Norbert Combet dépose un recours gracieux auprès de la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne contre la délibération du conseil municipal de Saint-Colomban du 15 avril 2005 concernant l'élection des 8 délégués de la commune à la communauté de communes et sa non confirmation.

### • 30 avril 2005

Le conseil municipal de Saint-Alban fait le point sur la situation suite à l'arrêté du 12 avril 2005 instituant une parité 8/8. Pour le conseil : « *Il convient d'éliminer deux délégués, mais un recours a été déposé contre l'élection d'un délégué communautaire de Saint-Colomban, alors que la loi prévoit que le mandat des délégués communautaires ne cesse qu'au terme du mandat municipal. En l'attente de la réponse à ce recours, il y a seulement 7 délégués communautaires validés à Saint-Colomban, et il sera procédé au cours de notre réunion à l'élection d'un 7<sup>e</sup> délégué, de façon à respecter la parité. Un long débat s'instaure dans le conseil (en particulier intervention de Emile Quézel-Yoyon) et avec le public, avant le passage au vote. Après intervention de Emile Quézel-Yoyon (rejoint par Armand Cartier-Lange) qui conteste la régularité de l'élection, non inscrite explicitement à l'ordre du jour, le maire décide de ne pas procéder au vote et donc de ne pas élire le 7<sup>e</sup> délégué.* »

### • 12 mai 2005

La sous-préfète d'Albertville rejette la requête de Norbert Combet.

### • 21 mai 2005

Réunion du conseil municipal de Saint-Alban. Le conseil élit Christian Roche et Emile Quézel-Yoyon comme 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> délégués de la commune de Saint-Alban à la communauté de communes.

### • 27 mai 2005

Réunion du nouveau conseil de la communauté de communes. Election du président, des vice-présidents, des commissions et des représentants de la communauté de communes dans les syndicats intercommunaux.

(\*) *Le Petit Villarin*, numéro 131, mars 2005.

## La jeunesse, les amours et les noces, au début du XX<sup>e</sup> siècle

Si les jours de liesses sont rares aux Villards au début du XX<sup>e</sup> siècle, les moments de détente sont néanmoins relativement nombreux. En effet, malgré les dures activités d'un travail acharné, les familles nombreuses

et les bras abondants font que les tâches sont bien partagées et, finalement, beaucoup moins pénibles à l'ordinaire qu'on le supposerait.

Les jeunes, naturellement, sont les premiers

à profiter de tous les instants de loisirs pour se divertir. Dans le texte qui suit, extrait de l'un de ses ouvrages, Pierre Bozon décrit la vie de la jeunesse, les amours et les noces de d'une époque révolue.

Dès leurs premières années, les enfants sont progressivement intégrés aux activités de la famille et la distinction entre les sexes s'opère rapidement : dès que les garçons attrapent leur trois ou quatre ans sur leur enlèvement la robe pour leur donner un vêtement masculin, et les filles commencent à revêtir l'embryon du costume féminin. Dès lors elles vont aider leur mère et leurs grandes sœurs, comme les garçons vont s'initier aux besognes des hommes. Ils n'en demeurent pas moins des gamins avec leurs propres jeux. Si les filles ont des poupées plus ou moins grossières, les garçons n'ont pas de jouet mais inventent de toutes pièces avec des bouts de bois, de ficelle, de cuir. Ils font de petits moulins sur les ruisseaux, ils fabriquent des frondes ou des sarbacanes, celles-ci avec des rameaux de sureau vidés de leur moelle et munis d'un piston de bois dur ; ils grimpent aux arbres à la recherche des nids ; ils construisent des cabanes en pierres brutes ; ils s'initient à la chasse aux lézards, aux serpents, aux marmottes. Et ils savent aussi inventer des jeux collectifs, par exemple des concours de lancer, où chacun peut essayer son adresse ou sa vigueur.

### LES BAGARRES

A partir de quatorze ou quinze ans, mûris par les dures campagnes menées aux pays « où l'on gagne de sous », les voilà jeunes hommes et lancés dans d'autres distractions, plus animées et plus violentes. C'est l'âge où se forment des clans suivant les parentés ou les villages, qui se livrent entre eux des combats à main nue d'où sortent plaies et bosses. Moulus, tannés, saigneux, ils rentrent tout de même contents de ces beaux dimanches soirs, qui leur permettent de se vanter de tel ou tel exploit, semblable à ceux dont les anciens ont bercé leur mémoire. Bien sûr, cabarets et auberges sont le théâtre favori de ces bagarres nées de motifs bien souvent anodins, mais quoi ! ils sont jeunes, le sang leur bout sous l'ongle et le travail ne suffit pas pour les calmer : les bonnes batailles à coups de poings sont un sport viril et un déroulement.

Les plus ardentes opposent les jeunes des deux paroisses de la vallée, les Colognons et les Ban'nes. L'antagonisme entre communautés voisines est un fait banal dans l'ancienne civilisation rurale, mais, de plus, aux pays des Villards, il est renforcé par la radicale séparation des deux communautés qui vivent dans un état d'endogamie presque totale, fait d'autant plus surprenant qu'aucune limite nette ne partage les deux communes, que le genre de vie, le costume féminin sont identiques, et même le patois, avec cependant des

nuances de prononciations, quelquefois de vocabulaire, qui sont sujets de moquerie réciproque. Quoi qu'il en soit, les conflits sont fréquents et se règlent à coups de poings, non seulement dans les cabarets mais en plein champ, avec de temps à autre des luttes épiques dont on parlera longtemps. Cela recommence sans cesse, car il y a toujours une revanche à prendre, ou un nouveau champion, plus fort que les autres, pour relever le défi. Et pendant des années on célébrera à l'encontre ces héros de la force où de la ruse qui ont su gagner un grand renom par leurs prouesses étonnantes.

Heureusement, tous n'ont pas l'esprit combatif et la plupart des dimanches sont loin, tant s'en faut, d'être marqués par ces joutes un peu primitives. Plus sagement, la jeunesse joue aux cartes, aux boules ou pousse la chanson dans la demi-douzaine de cabarets des deux communes, qui seront même une dizaine au XX<sup>e</sup> siècle.

Les dimanches d'été, bien des jeunes gens préfèrent aller tenir compagnie aux bergers dans la montagne. A l'automne, par les nuits sans lune, à trois ou quatre, souvent ils vont à la maraude dans les vergers de pommiers et de poiriers, plus abondants à Saint-Alban, au risque de se faire housser par les chiens ou saler les fesses d'un coup de fusil. Mais le risque n'est-il pas en lui-même un excitant ? Quelquefois le divertissement est plus amusant, même si manque de finesse. On tâche de trouver quelque farce plaisante, comme d'attacher une casserole à la queue d'un chien affaibli autour d'une femme en chaleur, quelque tour à jouer à un vieux pingre ou à des amoureux un peu trop transis. Dans la nuit, quelques joyeux drilles viennent barrer leur porte,

et, comme les fenêtres sont généralement pourvues de barreaux de fer, voire de grillage pour protéger les vitres, les barricadés n'auront d'autre ressource que d'appeler au secours pour se faire délivrer, au risque, s'il s'agit de jeunes tourtereaux, de se voir chahuter et même, pour la fille, couvrir de honte. Une farce courante consiste à ramasser dans un village tous les ustensiles et instruments qui se trouvent dehors et à les transporter devant l'église, de préférence un samedi soir. Le lendemain, à l'heure de la messe, c'est une comique vente à l'encan, pour rire bien sûr, en attendant que les propriétaires, grommelant, viennent récupérer leur

bien. D'autres fois, on se donne la peine de hisser au sommet d'un arbre un bâton, une charrette, même l'avant-train d'un chariot, au grand dam du propriétaire qui mettra souvent beaucoup de temps à retrouver son outils de travail et parfois au moment où il en a le plus besoin.

### LES CONSCRITS

Arrivée la vingtième année, il faut sonner au service militaire, et comme partout, les conscrits font la fête, une fête

*n'a qu'un seul printemps*. Et, à tout propos, les conscrits hurlent qu'ils sont une classe sans pareille : « *La 21* (par exemple) est là ; ceux qui la font trembler sont encore à faire » ou bien : « *La 21* est là ; ceux qui la font trembler ne sont pas encore faits ».

Entre leurs mains tournent et virevoltent les grandes et grosses cannes bariolées, pendant que les plus experts jouent du clairon ou du tambour, le plus costaud portant le drapeau de la classe.

Le jour du conseil de révision, à La Chambre, Colognons et Ban'nes pour une fois réconciliés affrontent, en tant que Villarins, ceux d'en face, de la vallée du Bugeon, nouvelles occasions de batailles. Et puis les voilà, jour après jour, à parcourir les villages de la vallée pour rendre visite aux filles de la classe qui, non seulement paient à boire et même à manger, mais doivent offrir rituellement un beau coq réservé à cet effet. Ce tribut servira à régaler les classards. Les clairons, les tambours résonnent dans toute la commune, les chants plus ou moins éraillés se prolongent tard dans la nuit.

La fête des conscrits c'est quelques repas copieux, beaucoup de beuveries, et, le dernier jour, on invite les conscrits de l'année suivante à qui on passera symboliquement le *crethon*, le crûton de pain, vestige des agapes et intronisation aux fêtes de l'an qui vient.

Après la Première Guerre mondiale, les moeurs se relâchent, on prendra l'habitude d'inviter les jeunes filles de la classe à participer à un repas à l'hôtel et au bal qui s'ensuit. A la grand'messe, clairon et tambour sonneront au moment de l'Elévation.

### LA TCHAP'A

La distraction la plus appréciée des jeunes c'est pourtant la *tchap'a*, le flirt, qui fournit l'occasion aux garçons de rencontrer librement les filles. La fréquentation entre les sexes peut se faire aisément, d'autant plus qu'elle est garantie par une grande rigueur morale. Les jeunes filles savent garder leur honneur, bien endoctrinées à la fois par les parents et les prêtres, et surveillées étroitement, bien que discrètement, par l'opinion publique. Très rares sont les mésaventures qui valent une lourde réprobation à la malheureuse fille trompée et condamnée à éléver comme elle peut son bâton, sauf il elle réussit à se marier avec quelque veuf ou vieux célibataire.

C'est toujours à plusieurs qu'on va à la *tchap'a*, passer la veillée dans la demeure d'une jeune fille, souvent entourée de quelques amies. Les parents assistent parfois aux entretiens des jeunes, mais souvent aussi les laissent seuls. Le meilleur temps de ces veillées amoureuses est naturellement le printemps où tout le monde se retrouve dans la vallée. Mais en été, quand une partie de la population est égaillée dans les chalets



Fillettes de Saint-Alban.



Les conscrits de la classe 30.

d'alpage, la chose se complique mais ne saurait disparaître. Et bien des garçons, après de dures journées de fauche ou de fenaison n'hésitent pas à courir encore une ou deux heures dans la nuit, pour aller voir les belles dans un lointain arbre. Plaisanteries, chansons, joyeuses réparties durent plus ou moins tard, encore qu'il soit rare qu'on déborde au-delà de minuit, car, on a beau être jeune, la fatigue se fait sentir, et, le lendemain à l'aube, le travail reprendra. Les jeunes gens vont donc en visite chez l'une, chez l'autre, jusqu'au jour où une idylle s'ébauche, où naît entre un garçon et une fille une amitié, comme on dit pour désigner l'amour. Alors seul l'élu va

Lire la suite page 9

## La jeunesse, les amours et les noces au début du XX<sup>e</sup> siècle

Suite de la page 8

désormais voir l'âme sœur. Ce sont maintenant des « bon' amis » qui se fréquentent assidûment et plus ou moins longtemps avant le mariage... ou quelquefois la rupture.

Il n'y a pas de ségrégation pour le flirt, quelles que soient la richesse ou la considération des familles. Mais il n'en est pas de même quand cela devient sérieux, comme on dit. Il y a, comme partout, des mariages arrangés par les familles, faits pour lier des terres et des écus, non des coeurs. Certains ont même littéralement vendu leur fille à un riche créancier, pour éteindre leurs dettes. Pour conserver les fortunes, d'autres n'ont pas reculé devant des mariages consanguins répétés, non seulement entre cousins germains, mais même entre oncle et nièce. Pourtant de telles unions ont été plutôt rares et tournées en dérisions. Il n'en demeure pas moins que les familles aisées s'allient presque toujours entre elles. Mais, plus qu'à la volonté autoritaire des parents, cela tient à la fierté des filles de bonne maison, apprises dès l'enfance à tenir leur rang et qui rougiraient de se mésallier en épousant quelque pauvre diable sans le sou. D'ailleurs, les garçons des familles pauvres ne se hasardent guère à courir des filles de haut parage qui brillent aux fêtes de toutes leurs soieries et dont les parents sont des marchands de drap, riches de bien, de troupeaux, de lous d'or. Il est moins exceptionnel qu'une fille de modeste origine fasse un riche mariage si sa grande beauté lui sert de dot.

Mais l'on sait que l'amour se rit souvent de la raison, et des situations romanesques se sont produites dans ce pays comme ailleurs. Ainsi, dans les années 1820, un jeune homme de 17 ans exerçait, malgré son jeune âge, le métier de maître d'école dans son village de Valmaure.

Parmi ses élèves se trouvait une orpheline de 15 ans, recueillie par sa tante, veuve d'un avocat de Saint-Jean. C'était une beauté ravissante qui tourna la tête au jeune maître. Le coup de foudre fut d'ailleurs réciproque. Mais la tante jugeant ces amours prématuées et l'amoureux trop pauvre, interdit les fréquentations. Alors ce furent les ruses, les détours, les rendez-vous clandestins. Mais pour ces deux êtres jeunes et ardents, aux heures d'extase succédaient les disputes, les brouilles, les réconciliations dans les baisers et les serments solennels. Finalement, après des péripéties qui se prolongèrent plusieurs années, Etienne Bellot-Mauroz put épouser la belle Jeanne Favre-Novel.

Toutes les amours contrariées ne finissent pas toujours aussi bien. L'autorité parentale peut être intransigeante. Et si la jeune fille veut rester fidèle à son unique amour, elle n'a d'autre ressource que de se réfugier dans un couvent. L'amoureux éconduit en sera réduit à chanter un soir de ribote : « *Elle s'est faire religieuse / Religieuse dans un couvent...* ». Ou, faisant contre mauvaise fortune bon coeur, répéter le refrain : « *Si j'ai perdu mes peines, j'ai bien passé mon temps* ».

Les alluvions des durs combats de l'existence finiront par ensevelir ces souvenirs amers. Combien y en eut-il pourtant de ces gars timides qui se sont laissés devancer par de plus audacieux, de ces filles qui n'ont pas su attirer les regards de l'aimé, et qui, toute leur vie, malgré des unions en apparenances heureuses, ont traîné le boulet de leur cœur meurtri ?

### LES NOCES

Quoi qu'il en soit des péripéties amoureuses, que l'union qui se conclut soit bâtie sur la brûlante passion, l'estime réciproque ou la froide convenance, le mariage va suivre ses rités immuables. L'époque des noces c'est souvent le mois de juin, celui où tout le monde est aux Villards et où le travail, entre semaines et fenaison, n'est pas trop pressant. C'est pourquoi il y a souvent plusieurs noces le même jour, ce qui amène parfois de joyeux farceurs à se faire inviter à l'improviste.

Les fiancailles ont lieu généralement peu de temps avant le mariage, le dimanche de la proclamation des bans, et elles réunissent seulement les deux familles : il est de coutume que le fiancé offre à sa future une pièce d'or, l'engagement. Puis les familles aisées vont chez le notaire faire établir le contrat, coutume qui disparaît dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le contrat stipule, dans la dot de la fiancée, le trousseau et son coffre, les pièces de drap et les aunes de toile, les sommes plus ou moins fortes en numéraire, quelques têtes de bétail, génisses et brebis.

Vient alors la lourde préparation de la

À bout d'un moment de ce simulacre de siège, la porte s'ouvre enfin et la mariée apparaît dans le resplendissant costume des grands jours, agrémenté de signes distinctifs : à gauche, au-dessus de la ceinture, un bouquet de fleurs d'oranger et deux larges rubans blancs descendent jusqu'au bas de la robe ; dans le dos, un ruban de soie rouge, rose ou bleu formant trois grandes boucles. Alors toute la noce part pour la mairie et l'église, toujours à dos de mulet. Cette cavalcade est tombée en désuétude après 1880. Le long du chemin, à la traversée des villages, les jeunes gens, munis de bouteilles de bois, offrent du vin à tous les passants, pendant que retentissent des chants variés, où revient souvent le refrain : « *Oh ! je la tiens, je la tiens, je la tiens / Celle que j'aime, que mon cœur aime / Oh ! je la tiens, je la tiens, je la tiens, Celle que mon cœur aime tant* ».

A la sortie de l'église, au son des cloches carillonnant, on va arroser au plus proche cabaret avant de se rendre à la demeure du marié. Sur le seuil, on fait boire aux nouveaux époux un verre de vin chaud contenant une poignée d'avoine, pour surexciter sans doute leurs ardeurs amoureuses. Puis, ce sont les épreuves qui attendent la mariée pour vérifier ses talents de ménagère : un balai négligemment jeté dans la pièce, dont elle doit s'emparer et se servir aussitôt ; divers objets éparpillés de ci de là et qu'il faut remettre à leur place. Ensuite



■ Une noce à Saint-Colomban (sortie de l'église, août 1908).

noce, car il faut prévoir en abondance victuailles et boissons, chaque mariage réunissant 60 à 120 convives, et aménager une grange ou des tentes en plein air pour le festin. De leur côté, les fiancés vont à Saint-Jean acheter les *beaux*, c'est-à-dire les vêtements, parures, dorures, alliances, puis font la tournée de leurs invités pour des cérémonies qui vont durer trois jours.

Le vendredi, c'est le jour des sapins. Tous les garçons de la noce partent dans les forêts communales couper de jeunes épicéas qu'ils vont ensuite dresser devant la maison de chacun des deux futurs époux, devant l'église, et que les jeunes filles décoreront de rubans. Tout cela s'accomplit dans la liesse, les plaisanteries, les chansons, les beuveries, et chaque famille offre les bugnes cordées, le jambon et le beurre, le saucisson et les sardines. Le samedi, c'est le grand jour. Les parents et les amies de la fiancée se sont barricadés soigneusement dans sa demeure. Le futur, ses parents et ses amis montent sur des mullets caparaçonnés et enrubannés se forment en cortège qui va donner l'assaut de la maison de la belle. Beaucoup sont armés et tirent des coups de feu ou font péter des boîtes de poudre, pendant que s'engagent de longues palabres, des requêtes et des sommations, quelquefois en chansons.

c'est l'offrande, l'échange de cadeaux et de souvenirs entre les époux et leurs invités. Lors d'un mariage unissant des jeunes gens des deux communes voisines, à lieu le rite de la barrière. Celle-ci est une claire ou plus simplement un ruban placé en travers du grand chemin, à la limite des deux paroisses, et solidement gardée par les garçons de la commune de l'épouse. Pour franchir le passage, il faut longuement parlementer et payer à boire aux défenseurs.

Vient alors le banquet dans la grange de l'épouse amplement décorée. Des cuisiniers spécialistes des noces ont été requis pour apprêter force viandes, car faire bonne chère c'est d'abord se gorgier de viandes fraîches. On tue un veau, des agneaux, des lapins, des poulets. Ces grosses victuailles sont entremêlées de quelques rares plats de légumes, et suivies du fromage le meilleur, de bugnes, de biscuits et des œufs à la neige. Le vin, bien entendu, coule en abondance. La grange est tout l'après-midi une vraie ruche humaine où bourdonne de plus en plus fort le bruit montant des conversations. Les vieux narrent des histoires d'antan, les jeunes content fleurette à leurs cavalières, et un mariage bien souvent en fait naît d'autres. L'on n'attend pas la fin du repas pour chanter. Tous les refrains des foires et des fêtes ressortent à cette occasion, mais bien souvent

aussi quelqu'un entonne une nouvelle chanson, qui sera longtemps fredonnée et restera attachée à telle noce. Une « première » restée célèbre chante l'histoire de la pauvre mais belle bergère qui épouse le châtelain : « *Mon père et ma mère sont de pauvres gens / Souvent la misère leur cause des tourments* ». Et le jeune homme éperdu d'amour répète : « *Tu seras ma brune / Maîtresse du château / Mon cœur et ma foi / Toute ma fortune / Tout sera pour toi* ». Elle a pourtant un galant de sa condition qu'elle regrette d'abandonner, mais elle se rend : « *Je quitte la bergerie pour aller au château* ».

Après le festin, la noce va faire la tournée des cabarets jusqu'à la nuit noire, les convives bramant en chœur à pleine voix les vieux couplets, où revient souvent « *Belle Eugénie* ». Puis on retourne festoyer avec les restes du dîner, auxquels on ajoute une soupe à l'oignon. C'est alors que les époux réussissent à s'éclipser, pendant que se poursuivent beuveries et chansons. Au petit matin, les garçons de la noce partent alors à leur recherche pour leur porter le vin chaud dans le rituel pot de chambre et s'inquiéter du bon résultat de leur première nuit !

Le dimanche, la fête continue, mais avec moins d'éclat. Après la messe, toute la noce reformée par couples recommence la tournée des cafés, puis va banqueter cette fois chez les parents du marié. L'après-midi, les réjouissances se poursuivent dans les auberges, et les convives, enroués, fatigués, sont fiers de se montrer increvables.

Et voilà un nouveau couple qui va poursuivre la vieille tradition et transmettre la vie aux générations futures à travers joies et peines. Il va d'ailleurs commencer au plus vite à faire ses preuves, et presque toujours, dans l'année du mariage, naît le premier enfant, qu'on fera baptiser au plus tôt sans grand apparat, sinon le joyeux carillon des cloches. Il sera ensuite suivi de beaucoup d'autres, car la normale c'est alors une famille de 6 ou 8 enfants. Non pas certes, comme disent les trop savants spécialistes, pour obéir aux injonctions des curés ou pour se prémunir contre les dangers mortels qui tuent un nourrisson sur quatre, mais tout simplement parce que procréer c'est, pour ces solides montagnards, une loi de la nature comme pour le pommier de porter des pommes. L'enfant n'est pas une charge trop lourde, car il travaille tôt, et l'on ne craint pas pour son avenir car l'on a confiance en Dieu et dans ses propres forces, et celui qui est vaillant et intelligent trouvera toujours le moyen de construire une existence correcte.

Ces Villarins appartiennent à une race forte, formée à la dure et que trop d'aises n'ont pas encore amollie : des enfants nombreux sont une source de joie et donnent le sentiment orgueilleux d'être une famille puissante, capable de passer victorieusement à travers toutes les embûches de la vie.

Pierre Bozon(\*)

(\*) Pierre Bozon : « La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie », Les Imprimeries réunies (Chambéry, 1982). Ce livre est disponible auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 - Saint-Colomban-des-Villards (33 euros francs de port)

## DÉCOUVERTE DES SOMMETS VILLARINS

## La partie villarinche du massif de Belledonne de la cime de Sembuis (2 734 m) au pic du Frêne (2 807 m)

Nous nous étions intéressés dans le précédent numéro du *Petit Villarin* à donner une description des aiguilles de l'Argentière et de leur histoire alpine. Sans doute s'agissait-il des sommets les plus aisés à décrire car pour les autres hauts sommets villarins il est plus difficile de trouver des indications historiques. En effet ils ne présentent pas de grosses difficultés techniques pour y accéder même si certains d'entre eux méritent d'être prudent. Pourtant aucun ne mérite ne plus d'éloges qu'un autre, chacun a son caractère, et tous composent une nature exceptionnelle.

Tous les hauts sommets de Belledonne qui intéressent les Villards sont assez souvent gravis en été et, pour d'autres, atteints en ski l'hiver et le printemps. De temps en temps certains alpinistes découvrent des voies d'escalade sur des parois secondaires, ou bien les skieurs-alpinistes recherchent de nouveaux couloirs à descendre. Malgré tout, on trouve quelques indications historiques datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour les sommets les plus élevés sans qu'il s'agisse apparemment d'ascensions vraiment difficiles pour l'époque.

En partant du sud, depuis les aiguilles de l'Argentière, on trouve les principaux sommets suivants.

### • La cime de Sembuis (2 734 m)

Ce sommet fait partie de la vallée des Villards à part entière puisque tous ses versants descendant sur Saint-Colomban, contrairement à la plupart des autres hauts sommets de Belledonne qui marquent la frontière avec l'Isère. Il appelle notre regard dès qu'on parvient au village de Saint-Colomban. Ce sommet est facile à gravir par sa face sud, et comporte un grand nombre d'itinéraires possibles pour parvenir à son sommet, mais qui demeurent très peu connus et fréquentés. De ce fait il regorge de chamois. En ski aussi il est abordable par de nombreuses variantes, dont la plus difficile est sans doute la face nord, dans laquelle une personne est décédée ce printemps.

### • Le bec d'Arguille (2 891 m).

Ce sommet est très facilement observable depuis le hameau de Lachal ; il trône tout au fond de la combe du Tépey. Dans un récit publié dans l'*Annuaire du Club alpin français* (CAF) en 1893, Henri Dulong-de-Rosnay mentionne l'ascension du bec d'Arguille, le 23 juillet 1893. Il décrit une ascension en venant de Fond de France (Isère). Il la qualifie de facile et ne mentionne à aucun moment s'il s'agit d'une première ou non. Aujourd'hui le bec d'Arguille reste peu fréquenté. Aucun itinéraire évident ne permet de le gravir. Seul son arête sud est de temps en temps parcourue, bien que très aérienne sur la fin.

• Le pic de la Grande Valloire (2 887 m) est un sommet qui s'atteint assez facilement depuis le col du Tépey par son arête nord et sa face ouest. Aucune information particuliè-

re n'existe sur sa première ascension à ma connaissance. C'est un sommet qui mérite beaucoup d'efforts pour l'atteindre lorsqu'on part de Valmaure. Non loin, le rocher d'Arguille (2 885 m), côté Isère, est plus difficile à atteindre. En 1882 Victor Cadiat relate une tentative infructueuse (bulletin mensuel du CAF, octobre 1882).

• Le Puy-Gris (2 908 m) est un sommet fort connu des montagnards de notre vallée. Quel randonneur amoureux de Belledonne n'a pas déjà gravi ce magnifique sommet ? Depuis Saint-Colomban, c'est une belle "bavante" que de partir au petit matin de la combe des Roches pour atteindre le Puy-Gris et redes-

sommeter un magnifique cairn abritant à nouveau dans une boîte hermétique de quoi signer son passage ; tout cela ayant été rebâti par une équipe de pompiers d'Allevard. Il serait heureux, sans vouloir être chauvin, que nos adeptes locaux de la montagne continuent à coiffer respectueusement leur cimes (comme cela a déjà été fait au pic du Frêne).

• La pointe de Comberousse (2 866 m), moins impressionnante que Puy-Gris se situe tout au bout de la combe des Roches. Aérien mais peu difficile à gravir, c'est un sommet qui attire surtout les randonneurs à skis pour sa belle face nord assez raide.

• Le roc de Pellegrin (2 763 m). En pour-

magnifique face nord, qui est devenue depuis quelques années, une belle course classique de ski de pente raide (350 m entre 40 et 45°).

• Le grand Moretan (2 775 m). Rive gauche du cirque qui amène aux cols du Gleyzin, le Grand Moretan est lui aussi un sommet accessible en skis de randonnée. Moins technique il est tout de même exposé à des chutes dangereuses. Un peu plus loin on trouve le moulin Lambert (2 747 m) qui présente de belles tours rocheuses. Je n'ai pas trouvé d'indications mentionnant de voies d'ascensions particulières, sans doute lié à l'austérité de son accès et le peu de solidité que présente son rocher.

• La pointe l'Aup du Pont (2 713 m) est un sommet assez fréquenté depuis les Villards. On y parvient la plupart du temps en passant par le col des Balmettes puis par la brèche de la Passoire, en remontant son arête nord. Depuis le sommet un itinéraire de ski de pente raide descend dans la face ouest.

• La pointe du Villonet (2 727 m) se situe juste à coté de l'Aup du Pont. Beaucoup moins fréquenté, c'est un sommet

très intéressant à atteindre par le couloir nord qui remonte presque jusqu'au sommet. Il est aussi fréquenté en skis. Il est le point culminant de la commune de Saint-Alban.

• Les rochers de Vallorin (2 593 m) constituent un ensemble rocheux assez complexe, séparant à la fois la combe de Montfossé, des Balmettes et de la combe du Merlet. C'est coté Merlet qu'ils présentent le plus fort dénivelé. Un magnifique couloir de 400 mètres de dénivelé remonte depuis le Merlet et devient fréquemment emprunté par les amateurs de

ski de pente raide pendant presque toute la saison de décembre à avril. Depuis la combe de Montfossé sa face nord-ouest est aussi une belle pente soutenue à redescendre en skid. Sinon depuis la petite combe qui surplombe le lac des Balmettes on peut atteindre plusieurs de ses points culminants en étant à peu près sûr de ne rencontrer que des chamois ou des bouquetins. Les autres sommets de la combe du Merlet ne sont pas d'une grande difficulté à atteindre mais offrent tout de même un grand caractère alpin : le pic sud du Merlet (2 469 m) qu'on peut redescendre en skis par son couloir nord-ouest, le pic nord du Merlet (2 563 m) qu'on peut atteindre en été tout en demeurant prudent sur son arête effilée, le Grand Jarnalet (2 426 m), et la pointe de la Lavoie (2 471 m).

• La pointe du Bacheux (2 739 m), située dans la combe du Bacheux (en partie) sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, est un sommet peu aisés à atteindre depuis le col du Bacheux et puis par son arête sud.

• Le pic du Frêne (2 807 m), lui aussi en partie sur Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne est le dernier sommet au nord de Belledonne à pouvoir être qualifié de « villarin ». En effet il est accessible



■ Panorama du massif de Belledonne. 1 : la pointe de Comberousse ; 2 : le Puy-Gris ; 3 : le charmet de l'Aiguille ; 4 : le roc de Pellegrin ; 5 : le grand Moretan ; 6 : le moulin Lambert ; 7 : la pointe du Bacheux ; 8 : l'Aup du Pont ; 9 : le pic du Frêne ; 10 : la pointe du Villonet ; 11 : les rochers de Vallorin.

cendre ensuite par la combe du Tépey si le cœur vous en dit. Sa belle pointe, qu'on remarque de Chambéry à Grenoble, a très tôt éveillé la convoitise des alpinistes. Dans l'*Annuaire du CAF* de 1880, un article intitulé « Explorations dans le massif d'Allevard » parle du Puy-Gris comme un sommet absolument vierge. Le premier récit de son ascension est celui de Victor Cadiat dans le bulletin mensuel du CAF d'octobre 1882. Il relate le témoignage peu précis d'un médecin d'Allevard qu'il l'aurait gravi 25 ans auparavant. L'été 1882, avant que Victor Cadiat n'y parvienne, le guide Joseph Baroz emmène deux clients au sommet, la première fois le 19 juillet de la même année. Il décrit l'itinéraire devenu classique aujourd'hui de l'arête ouest ; il la décrit comme étonnamment disloquée et, écrit-il « on ne met pas une fois le pied sur l'ossature réelle de la montagne ». Il existe aujourd'hui une autre voie d'ascension peu fréquentée qui, avant de rejoindre l'arête est, remonte depuis la combe des Roches un couloir de glace. A ce propos on peut parler du glacier du Puy-Gris qui a quasiment disparu à ce jour, alors qu'on trouve de vieilles photographies montrant un glacier crevassé remplissant presque toute la combe supérieure sous le Puy-Gris. (Je remercie par avance la personne qui pourra me fournir une copie de cette photographie.) On trouvait au sommet de Puy-Gris il y a quelques années un vieux cairn qui abritait quelques cahiers portant les noms et commentaires des visiteurs, dont un très vieux sur lequel on trouvait des commentaires du début du XX<sup>e</sup> siècle. Malheureusement ce beau recueil de témoignages a disparu. Aujourd'hui on trouve au

suivant la crête orientale de Puy-Gris entre les combes du Tépey et des Roches, on trouve le roc de Pellegrin. Sa face Nord n'a pas été fréquenté par des alpinistes à ma connaissance, mais, par contre, elle regorge de chamois. Par contre la face sud du roc de Pellegrin est une véritable splendeur : elle présente une hauteur de paroi de presque 500 m de hauteur, dans un rocher de grande qualité. Elle a attiré des grands spécialistes du terrain d'aventure. Le premier à avoir ouvert une voie est Pierre Chapoutot le 23 septembre 1973 dans l'éperon de gauche, puis à nou-



■ A la selle de Puy-Gris.

veau le 30 septembre 1989 dans l'éperon de droite, sans jamais avoir laissé de matériel d'alpinisme (piton, spits) en place. En 2002, le Groupe militaire de haute montagne emmené par Emmanuel Pellissier (Saint-Rémy-de-Maurienne) renouvelait à peu de choses près la voie de l'éperon de droite en l'équipant cette fois avec plusieurs dizaines de goujons.

• Le charmet de l'Aiguille (2 826 m). On l'aperçoit magnifiquement au fond de la combe des Roches depuis la vallée des Villards, montrant sa face la plus abrupte et pourtant cachant plus à l'ouest son véritable point culminant. Lorsqu'on monte l'hiver aux cols du Gleyzin, il nous expose rive droite sa

### VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations
- remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

### Robert RICHARD

**TAXI JOUR ET NUIT**

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

Lire la suite page 11

## Découverte des sommets villarins

Suite de la page 10

depuis la combe du Bacheux par un itinéraire peu difficile mais par contre peu évident à reconnaître au premier abord, empruntant de petites vire et un couloir remontant sa face sud. Deux autres itinéraires principaux existent : l'un par Saint-Rémy en accédant au col de la Vallette, et l'autre en arrivant depuis Arvillard par la forêt de Saint-Hugon. Je n'ai pas trouvé d'informations particulières sur la première ascension du pic du Frêne. Par contre dans la revue alpine *La Montagne* (janvier-mars 1943), on trouve le récit de la première ascension du pic du Frêne par l'arête est, réalisée le 21 juin 1942 par le groupe des jeunes grimpeurs de la section Maurienne du CAF : « les Choucas mauriennais ». Plus récemment Manu et Hildi Pellissier ont ouvert une voie mixte (hivernale) dans un couloir qui raye en son milieu toute la face est dominant la combe de la Vallette. Mais ce qui le rend « villarin » avant tout c'est le fait d'y trouver à son sommet une magnifique croix qui porte une plaque avec tous les noms de ceux (originaire de Saint-Alban) qui l'ont aménagée.

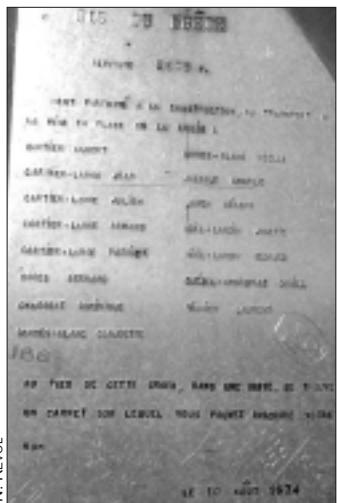
De Saint-Colomban à Saint-Alban, Belledonne égrène de magnifiques sommets. C'est un monde minéral, parfois assez austère, et aussi instable car le rocher n'y est pas aussi franc que le granite de Chamonix. Ces espaces grandioses sont des lieux à savoir préserver si, du moins, cela devient nécessaire car ils se sont protégés tout seul jusqu'à aujourd'hui. Et ce sont surtout eux qui, à l'occasion d'une randonnée, nous préserrent pendant quelques temps du monde d'en bas.

Nicolas Revol



N. Revol

■ La croix du pic du Frêne et sa plaque.



N. Revol

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sol  
5, rue des Alouettes Tel. 04 50 57 12 05

## TÉMOIGNAGE

### « Saint-Alban sera le plus beau souvenir de votre carrière »

1959 : sortie de l'Ecole normale pour deux jeunes institutrices, Rita Tognarelli et Annie Duhamel qui apprennent leur nomination : Saint-Alban-des-Villards, au Premier-Villard pour la première, au Chef-Lieu pour la seconde.

Recherche sur une carte et visite préliminaire avant la rentrée. A Saint-Etienne-de-Cuines, la route n'est plus goudronnée mais recouverte de cailloux et Saint-Alban est à plus de 10 kilomètres... Mais ouf ! elle était en réfection sur quelques kilomètres et on retrouve le goudron.

Puis ce sont les ponts de bois. On nous explique qu'ils sont ainsi parce que souvent emportés par les crues des ruisseaux ; nouvelle inquiétude : pourrions-nous être un jour prisonnières là-haut ?

Les premiers temps furent difficiles : Rita venait des environs de Cannes et moi-même de la banlieue de Chambéry. Je me souviens d'une autochtone, encore en costume, plantée au milieu du chemin, les mains sur les hanches et qui nous regardait comme si nous étions des extra-terrestres !

Un vieil instituteur ami à qui je dis avoir été nommée au-dessus de La Chambre me répond : « Alors c'est au grenier... mais c'est votre premier poste, ce sont vos premiers élèves, vous ne les oublierez jamais et Saint-Alban sera le plus beau souvenir de votre carrière ».

Il avait raison. Et pourtant, quel dépaysement pour nous : le manteau neigeux tous les hivers. Un soir où nous nous couchions, il tombait de très gros flocons, très serrés ; le lendemain, déception : rien ou presque sur le toit du garage du maire que nous appelions familièrement Jules(\*). En fait, le vent avait tout balayé ; le paysage était lunaire : creux remplis, bosses nivelées ; nous étions émerveillées. Joseph Crozet, notre voisin, garde forestier (de 1958 à 1963), en a mesuré 1,40 m dans la cour de l'école dont le grillage avait disparu. Bien sûr, pas un élève jusqu'à ce que les hommes aient creusé un passage pour l'école, l'épicerie du maire et le café des parents d'Albert Cartier.

Quel dépaysement pour Rita surtout, plus habituée l'hiver aux mimosas de la Côte d'Azur qu'aux épaisses couches de neige comme celles qui l'empêchèrent de rejoindre l'école du Premier-Villard, une avalanche ayant emporté le pont du

Merlet, ou celle qui traversa Saint-Colomban emportant quelques maisons ou chalets et épargnant miraculeusement, écoles et habitations.

Nous avons connu de grands froids ; notre cuisinière marchait souvent mal, ce qui nous a donné l'opportunité de connaître une coutume disparue : nous allions nous réchauffer chez notre voisine ou plutôt dans son écurie puisqu'elle hivernait là avec son unique vache, et je n'ai jamais plus connu chaleur plus douce, plus agréable, plus régulière. On



■ Sortie scolaire à la Bastille (Grenoble, 1960). De gauche à droite, accroupis au 1<sup>er</sup> rang : Michel Darves-Blanc, Hubert Capelli, Joël Cartier-Lange, Odile Darves-Blanc ; au 2<sup>er</sup> rang : Arlette Darves-Blanc, Suzanne Darves-Bornoz, Claudette et Irénée Darves-Blanc, Francis Vanini, Pierre Darves-Blanc, Viviane Jamen, Noëlle Darves-Blanc ; au 3<sup>er</sup> rang : Mlle Rita Tognarelli et Annie Duhamel.



■ Au Chef-Lieu de Saint-Alban, hiver 1960...

l'appelait Marie-Josette, je crois, et elle était fière de nous réciter par cœur les préfectorés et les sous-préfectorés des départements français affirmant que l'enseignement s'était dégradé. Que dirait-elle aujourd'hui ?...

La solitude de dure pas : peut-être attirés par la musique de l'électrophone ; les « jeunes » nous rendent visite : Ulysse, Rosette, Armand, Joseph... Georges ; certains revus en juillet dernier grâce à la gentillesse d'Albert Cartier qui a bien voulu nous consacrer une partie de son temps. Nous nous avons retrouvés avec émotion et bien reconnus sur la photo de classe parue sur le dernier numéro du

**LA CAVE JEANDET**  
Vins Fins - Champagne - Spiritueux  
Livraison à domicile - Cadeaux de Noël  
11, Place de l'Hôtel de Ville  
73000 Chambéry  
Tél. 04 79 85 61 65

**BOUCHERIE DU MONT CUCHE**  
Charcuterie - Volailles - Lapins  
**J. FERA TRAITEUR**  
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 34 01

## Petit Villarin...

Je me souviens du jour de la rentrée, angoissée de me retrouver pour la première fois seule devant une classe. En bas de l'escalier en bois qui arrive dans la cour, un élève, boucles brunes, yeux bleus, large sourire : mon angoisse disparaît instantanément grâce à toi Hubert Capelli ; je te revois comme si c'était aujourd'hui ; je sais que tu es grand-père ! Combien de fois m'as-tu fait enrouler parce que tu n'apprenais pas tes leçons. Je n'ai oublié aucun de vous :

Noëlle à l'étonnante maturité, sans doute parce que l'aînée de six ; Pierre, très bon élève ; Francis, qu'on essayait d'attraper sur son vieux vélo ; Odile, jolie brune aux yeux verts ; Suzanne, interrogée longuement par l'Inspecteur lors de mon CAP et qui lui a répondu sans la moindre erreur : merci Suzanne ! Arlette qui a transformé à la fin d'une récitation « A. de Lamartine » en « A. de Lamarmite » ! Michel qui nous quittait, au printemps, pour l'estive ; les adorables Claudette et Irénée et la jolie petite Annie, toute blonde et toute frisée. Travailler avec vous était un plaisir. Vous souvenez-vous, les garçons, que j'ai joué aux billes avec vous sous le préau ?

Quelle nostalgie l'an dernier, en juillet, de voir les « jeunes » d'alors devenus les « seniors » et le village en partie dépeuplé. Nous avons eu la chance de revoir Aurélie Darves-Blanc disparue peu après et de l'écouter une dernière fois réciter ses poèmes.

Joseph Crozet, Rita et moi-même adressons un petit coucou à tous ceux qui nous ont connus.

Annie Convert  
née Duhamel

(\*) Jules Darves-Blanc (1908-1992), maire de Saint-Alban de 1947 à 1977.

## POINTS DE REPÈRES

• La construction d'un bâtiment scolaire à Saint-Alban est décidée par le conseil municipal en 1865, soit une vingtaine d'années avant que l'Etat ne lance la construction des fameux bâtiments mairie-école dans toutes les communes. La première école a été réceptionnée en 1869. Elle fut totalement détruite (ainsi que la mairie) dans l'incendie du 20 décembre 1899. La construction d'un nouveau bâtiment (le bâtiment actuel) fut décidée en 1901. Il fut inauguré en 1909. Entre-temps, l'école eut lieu, d'abord chez des particuliers (notamment des Frasson-Gaillard), puis dans le presbytère ce qui donna lieu de vives polémiques. Une note d'archive indique qu'en 1931, il y a une seule classe au Chef-Lieu ce qui laisse supposer qu'il y en avait au moins deux avant cette date.

• La construction de l'école du Premier-Villard date de 1882. L'école qui était jusqu'à là temporaire (c'est-à-dire ouverte 4 mois par an seulement, en général de novembre à février) devient annuelle et mixte. Elle fermera en 1961.

• Mlle Rita Tognarelli a été institutrice au Premier-Villard de 1959 à 1961. Elle épouse M. Joseph Crozet en 1961 et exerce au Chef-Lieu de 1961 à 1963. Elle y remplace Mlle Annie Duhamel arrivée elle aussi en 1959.

## SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU  
26 MARS 2005

## 1-Compte administratif 2004

Le conseil adopte par 6 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) le compte administratif (CA) 2004 qui s'équilibre (fonctionnement), en recettes et dépenses, à 386 665 euros. Les recettes principales proviennent des dotations et participations (165 812 euros, dont 100 000 euros provenant de l'écrètement de la taxe professionnelle de Vaujany et versés par le département de l'Isère) et de la fiscalité locale (135 899 euros, essentiellement la taxe sur les propriétés bâties). Cette ressource dernière a pratiquement doublé entre 2003 et 2004 par suite du versement de la taxe foncière de la FHHT et de l'augmentation du taux de cette taxe (augmentation compensée exactement par la diminution du taux de la taxe d'habitation, ce qui entraîne une imposition communale constante). Les dépenses s'élèvent à 243 070 euros, ce qui permet une épargne nette de 143 595 euros, versée à la section d'investissement qui s'équilibre, elle, en recettes et dépenses à 316 124 euros. Les deux recettes principales sont l'épargne mentionnée ci-dessus et les subventions (76 352 euros). Le conseil adopte également (même nombre de voix) le CA du commerce multiservices et du CCAS.

## 2-Budgets primitifs 2005

• Après débat en conseil et avec le public (au cours de suspensions de séances), le budget 2005 est adopté par 7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon). Dans ce budget, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 347 792 euros. La section d'investissement augmente fortement à 964 096 euros en recettes et dépenses. Les dépenses principales sont la viabilité du lotissement de la Doata (81 165 euros, dépense couverte par la vente des lots) ; la réfection des voies communales, fortement détériorées par l'hiver (100 000 euros ; dépenses qui devraient être en partie couvertes par une subvention attendue en 2006) ; le chauffage de l'église (20 000 euros ; subvention de 5 855 euros) ; la chaufferie au bois (323 084 euros ; subvention de 258 467 euros) ; les garages communaux, dans le bâtiment de la chaufferie (71 500 euros ; subvention de 30 000 euros) ; la

voie d'accès au cimetière et à la chaufferie (130 458 euros ; subvention de 55 000 euros) ; le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement à l'entrée nord du Chef-Lieu (60 081 euros ; subvention de 13 902 euros). En recettes, les subventions représentent 549 179 euros, soit 57 % des dépenses. Il est nécessaire, pour équilibrer le budget, d'inscrire un emprunt de 215 238 euros qui seront tirés ou non en fonction de l'avancement des chantiers et de la trésorerie. Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales et du faible endettement antérieur, la charge totale de l'emprunt n'augmente pas pour la commune.

• Le budget du commerce du Triandou s'équilibre à 33 335 euros pour la section de fonctionnement et à 25 424 euros pour la section d'investissement. A noter que la dépense principale de fonctionnement est le report d'un déficit ancien (28 434 euros) qui ne peut pas être compensé par le transfert de l'excédent d'investissement (20 523 euros).

• Pour les impôts locaux, le conseil reconduit les taux 2004, soit : taxe d'habitation : 0,42 % ; taxe foncière bâtie : 36,88 % ; et foncier non bâti 4,2 %.

## 3-Travaux

Huit entreprises ont été sollicitées pour les deux chantiers de l'entrée nord du village, le lotissement de la Doata et la voie d'accès au cimetière et à la chaufferie. Quatre d'entre elles ont soumissionné. La commission d'ouverture des plis (18 mars 2005) a choisi l'entreprise la moins-disante sur l'ensemble des travaux soit Maurienne TP (pour un montant de 176 943 euros HT, en co-traitance avec Duverney). Les services de la DDE ayant vérifié la conformité des offres avec le cahier des charges, le conseil approuve ce choix.

## 4-Microcentrale du Bacheux (Lire, page 12, le compte rendu de la séance du 30 avril 2005).

## 5-Communauté de communes (Lire les comptes rendus suivants).

## 6-Création d'emploi

Le 8 octobre 2004, le conseil avait créé un emploi temporaire à mi-temps, pour une durée de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004. Les travaux correspondant à cet emploi ne commençant qu'actuellement, le conseil décide de changer les dates, en les fixant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai (unanimité).

## 7-Divers

Le conseil :

- fixe le prix de la carte d'affouage à 5 euros pour 2005. Il est rappelé que tout prélèvement de bois dans la forêt communale ne peut se faire qu'en possession de la carte, et qu'il est nécessaire de prendre contact avec l'agent ONF, Laurent Roudet, avant toute coupe ;
- porte à 150 euros par

an l'indemnité de gardiennage de l'église.

- adopte une convention avec la SPA de Chambéry, qui s'engage à accueillir les chiens errants sur la commune moyennant le versement d'une subvention de 1 euros par habitant, soit 52 euros par an ;

- approuve le transfert du siège du Sivom de La Chambre au 45 route de la Combe à Saint-Etienne-de-Cuines ;

- demande que les oraux du baccalauréat soient rétablis à Saint-Jean ou à Chambéry compte tenu de la situation géographique de la Maurienne.

- suite à une sollicitation de l'association Le Grand charnier, dont le siège est à la mairie d'Arvillard (73110), souhaite qu'une politique efficace de gestion du loup soit mise en œuvre dans nos massifs, pour permettre une vie pastorale et touristique harmonieuse et économiquement viable. Car la protection des troupeaux par les chiens patous est une menace très sérieuse pour le tourisme de randonnée, en particulier dans le massif de Belledonne, l'agressivité de ces chiens étant très dissuasive pour la majorité des randonneurs.

● SÉANCE DU  
11 AVRIL 2005

Par arrêté du 8 mars 2005, la sous-préfète d'Albertville, conformément au jugement du 23 février 2005 du tribunal administratif de Grenoble, régularisait la situation de la communauté de communes en portant à 6 délégués la représentation de Saint-Alban au sein du conseil communautaire.

Au cours d'une réunion au siège de la communauté, le vendredi 25 mars 2005, en présence de René Mugnier, Patrick Louadoudi et Henri Girard pour Saint-Colomban et Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz et Michel Donda pour Saint-Alban, le maire de Saint-Colomban nous a demandé de débattre d'une nouvelle proposition : porter à 8 le nombre de délégués de chaque commune.

La question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, un vote indicatif a eu lieu, après un débat, qui a montré que, compte tenu de notre conseil municipal de 9 membres, il n'était pas possible de dépasser le nombre de 6 délégués, notamment parce que si, par hypothèse, deux ou même trois conseillers municipaux quittaient le conseil, il serait alors impossible de respecter le nombre de délégués sans élections complémentaires, qui ne sont, de droit, que pour la vacance de au moins 1/3 des postes. A la question : «Etes-vous favorable à ce que la communauté de communes redémarre conformément à l'arrêté du 8 mars 2005», le conseil a répondu oui par 7 voix pour et 2 abstentions, aucun conseiller n'étant contre.

● SÉANCE DU  
30 AVRIL 2005

Absent : Nicolas Revol (procuration à Michel Donda).

Avant d'aborder l'ordre du jour, le compte rendu de la séance du 26 mars 2005 est adopté par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange, Emile Quézel-Yoyon), et celui du 11 avril 2005 par 7 voix pour, 1 contre (Emile Quézel-Yoyon), et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

## 1-Empreint

Les investissements de la commune sont financés par des subventions (entre 50 et 60 %). En règle générale, celles-ci ne sont perçues qu'après règlement des factures de travaux, avec des délais plus ou moins importants selon l'organisme qui subventionne. Pour éviter des difficultés de trésorerie, le conseil décide – 7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange), et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon) – de souscrire auprès de Dexia une ouverture de crédit de 130 000 euros, au taux de 2,44 %. La commune ne fera appel à ce crédit qu'en cas de besoin et pourra rembourser à tout moment tout ou partie du crédit ouvert en fonction des rentrées de subvention.

## 2-Subventions aux associations

Le conseil alloue 400 euros à la Villarème – 6 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon), Annie Bordas, membre de l'association, ne prenant pas part au vote –, et 251,34 euros à l'association Saint-Alban en fleurs – 7 voix pour, 1 contre (Emile Quézel-Yoyon), et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

Enfin, les adhérents de l'AFP de la combe du Nant ne prenant pas part au vote, le conseil municipal attribue (unanimité) une subvention de 2 000 euros pour couvrir le fonctionnement de l'AFP qui possède actuellement une trésorerie de 9 100 euros (remboursement intégral des frais de création) qui seront reversés à la commune qui a avancé l'argent.

## 3-Microcentrale du Bacheux

Les deux communes de Saint-Etienne-de-Cuines et de Saint-Alban ont mis à l'étude, avec la

Société Pyren, la réalisation d'une microcentrale d'une puissance de 4 200 kW sur le torrent du Bacheux et, dans ce but, créé une société d'économie mixte (SEM) chargée de construire et d'exploiter la centrale. Le passage de la conduite, en souterrain, nécessite l'accord des propriétaires : compte tenu du grand nombre de personnes concernées, il est nécessaire de passer par une DUP, ce qui n'est pas possible pour une SEM. Les deux communes ont donc décidé de mener ensemble la procédure de DUP et, pour cela, de créer un syndicat à vocation unique (SIVU) dont le seul objet est de porter cette demande d'autorisation préfectorale. Les deux communes seront représentées à parité dans un bureau de 4 personnes. Pour Saint-Alban sont élus (unanimité) Michel Donda et Georges Quézel-Ambrunaz (délégués titulaires) et Daniel Quézel-Ambrunaz (délégué suppléant). Les frais et les bénéfices éventuels seront répartis sur la base 55 % pour Saint-Etienne-de-Cuines et 45 % pour Saint-Alban.

## 4-Chaufferie au bois

Après consultation de 4 sociétés, le conseil décide – 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) – de choisir le bureau Alpes contrôle (Chambéry) pour vérifier les éléments du dossier dont le permis de construire est en cours de finalisation (5 500 euros HT, plus 600 euros HT pour la vérification électrique en vue du visa Consuel).

## 5-Assainissement

• Le 18 décembre 2004, le conseil municipal avait fixé des pénalités croissantes pour les propriétaires qui ne se raccordent pas au réseau dans un délai de deux après la notification du règlement. Or ces pénalités ne peuvent pas dépasser 100 %. Par contre, la commune, après mise en demeure, peut faire procéder aux travaux de raccordement aux frais de l'intéressé. Lorsqu'il existe un réseau d'eaux pluviales (comme au Premier-Villard), ces dispositions s'appliquent au raccordement à ce réseau. En

*Lire la suite page 13*

## Ouverture de grands chantiers

C'est dans tous les hameaux de la commune que des travaux se déroulent depuis ce printemps.

Tout d'abord la restauration de la chapelle des Voûtes est terminée et le rebâti, après réfection, est installé ; le peintre lui a rendu sa jeunesse d'il y a un siècle (*lire page 4*).

Suite à un hiver particulièrement rigoureux et éprouvant pour les routes (5 semaines de gel continu, humidité et dégel), c'est plus d'un kilomètre de route qu'il a fallu rénover soit par une bonne couche d'enrobé, après décapage et rabotage, comme au Bessay et entre le Frêne et le Chef-Lieu, soit par une réfection de surface comme en différents points de la commune (coût total de l'opération 55 000 euros).

Les travaux des ateliers communaux et de la chaufferie au bois ont démarré, le terrassement de la route d'accès est fait. De même le lotissement de la Doata prend forme avec le terrassement qui a commencé, la même entreprise réalisant les deux chantiers. Enfin le presbytère de Saint-Alban est comme neuf après d'importants travaux de réhabilitation qui se sont terminés par la réfection de la façade et la "résurrection" d'un cadran solaire repeint à l'identique.

**la mure bianco**



Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage

PONTAMAFREY 04 79 83 40 38

LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

## Comptes rendus

### des conseils

#### Saint-Alban

Suite de la page 12

conséquence, le conseil décide d'appliquer – 8 voix pour et 1 contre (Armand Cartier-Lange) – une pénalité de 100 % à compter de la 3<sup>e</sup> année qui suit cette délibération et d'appliquer en cas de besoin la procédure du raccordement d'office.

• La société Saunier environnement, qui réalise le schéma directeur d'assainissement de la commune ayant changé de raison sociale, un avenant au contrat est adopté.

#### 6-Lotissement de la Doata

Les travaux de viabilité vont débuter dans quelques jours, et le conseil a débattu, sans vote, des diverses possibilités concernant le prix de vente des lots. Une collecte d'information sera faite auprès des communes réalisant des lotissements. On pourra également faire expertiser le lotissement par des agences immobilières, de façon à se tenir au prix du marché.

#### 7-Alpages

Après la résiliation du bail indû par le tribunal des baux ruraux, la municipalité a travaillé avec la chambre d'agriculture et les éleveurs pour définir une nouvelle occupation de la combe du Merlet. Une répartition prenant en compte le nombre de bêtes, le maintien des primes à l'herbage et une circulation aisée des troupeaux a été mise au point, et les baux correspondants proposés à la signature des éleveurs. A ce jour, seule Chantal Pacton a signé le bail. Le conseil municipal avait donc décidé d'adresser un courrier à Michel Darves-Blanc lui exposant l'intérêt de régulariser la situation, et envisagé de prendre, en cas de refus de celui-ci de signer le bail, les dispositions nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la commune. Mais avant d'en arriver là, et toujours sans réponse de sa part, le conseil a mandaté Michel Donda, délégué à l'agriculture, pour le rencontrer (30 avril 2005). Cette rencontre a eu lieu le 23 mai, mais Michel Darves-Blanc a refusé toute discussion. Suite à un courrier de Michel Donda, M Darves-Blanc a finalement répondu. Et tout semble indiquer un début de dialogue que Michel Donda s'engage à favoriser conformément à la mission qui lui a été confiée par le conseil municipal.

#### 8-Communauté de communes

Après le jugement du tribunal administratif du 23 février, la sous-préfète a pris, le 8 mars 2005, un nouvel arrêté de créa-

tion, remplaçant l'arrêté illégal et portant le nombre de délégués de Saint-Alban à 6, à parité avec Saint-Colomban. Le 19 mars, le conseil de Saint-Alban confirmait les 5 délégués antérieurs et élisait Annie Chaboud-Crouzaz.

Le 14 avril, la sous-préfète prenait un nouvel arrêté, portant à 8 le nombre de délégués de chaque commune, à la demande de Saint-Colomban, et malgré un vote négatif du conseil de Saint-Alban (le vote de la plus grosse commune l'ayant emporté, ce qui est conforme à la loi, et ce qui aboutit à un super conseil de 16 membres pour 250 habitants).

Compte tenu du long délai entre notre mise en place des 6 délégués et ce nouvel arrêté, le maire de Saint-Alban a demandé par écrit à la sous-préfète de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la paye du personnel, le règlement des factures (fournisseurs et entreprises) et des échéances d'emprunt. Le trésorier payeur de la Savoie a pris les dispositions nécessaires, pour le personnel et les emprunts.

Il convient donc d'élire deux délégués, mais un recours a été déposé contre l'éviction d'un délégué communautaire de Saint-Colomban, alors que la loi prévoit que le mandat des délégués communautaires ne cesse qu'au terme du mandat municipal. En l'attente de la réponse à ce recours, il y a seulement 7 délégués communautaires validés à Saint-Colomban, et il faut donc procéder à l'élection d'un 7<sup>e</sup> délégué, de façon à respecter la parité.

Un débat s'instaure dans le conseil (en particulier intervention de Emile Quézel-Yoyon) et avec le public, avant le passage au vote. Après intervention de Emile Quézel-Yoyon (rejoint par Armand Cartier-Lange), qui conteste la régularité de l'élection, non inscrite explicitement à l'ordre du jour, le maire décide de ne pas procéder au vote et donc de ne pas élire le 7<sup>e</sup> délégué.

#### 9-Divers

- Tribunal administratif. En application de l'article L 8-1 du code des procédures administratives, le conseil municipal décidera, en cas de recours contre la commune, s'il y a lieu de demander au tribunal d'accorder à la commune des dommages et intérêts.
- Décision budgétaire modificative : le conseil adopte – 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) – des transferts de crédits d'une ligne budgétaire à l'autre, à la demande du trésorier de La Chambre.

- Permis de construire pour les chalets de berger (programme Life de protection contre le loup). A ce moment de la séance, deux conseillers (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) ayant proféré des propos insultants et diffa-

matoires, le maire décide de lever la séance.

Les points qui n'ont pu être traités sont, outre le point 2 : problème de l'eau potable et démarches de la municipalité pour trouver des solutions, visite du service de Restauration des terrains en montagne concernant des risques de chutes de blocs, marché d'honoraires Barbeyer et Dupuis pour la chaufferie au bois, informations diverses.

## ● SÉANCE DU 21 MAI 2005

Absente : Annie Bordas (procureur à Georges Quézel-Ambrunaz).

#### 1-Communauté de communes

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2005, le nombre de délégués de Saint-Alban à la communauté de communes a été porté de six à huit. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués supplémentaires. Le maire procède à un appel à candidature : se déclarent candidates Emile Quézel-Yoyon et Christian Roche. Par vote à bulletins secrets, sont élus successivement au premier tour de scrutin : Emile Quézel-Yoyon par 6 voix et 3 bulletins blancs ; Christian Roche par 9 voix. Par ailleurs, le bureau de la communauté de communes comporte six membres, trois de Saint-Alban et trois de Saint-Colomban. La commune de Saint-Alban était représentée au bureau, jusqu'au 23 février 2005, par Annie Bordas, Michel Donda et Georges Quézel-Ambrunaz. Par vote à bulletins secrets, le conseil confirme les trois délégués précédents par 7 voix pour et 2 bulletins blancs.

En cas de problème (par exemple élection d'un vice-président ne faisant pas partie des délégués confirmés par ce vote), le conseil délibérera à nouveau.

#### 2-Eau potable

Le 2 mai 2005 à 17 h 30, un fax prévenait la mairie que l'eau distribuée par la commune n'était pas conforme (présence de bactéries).

Les habitants de la commune ont été avertis le mardi matin et une distribution d'eau en bouteille a été faite aux personnes les plus âgées. La désinfection du réservoir a été effectuée trois fois dans la semaine et une nouvelle analyse faite le mardi 10 mai : les résultats reçus le lundi 16 mai montrent que l'eau est de nouveau complètement potable. La source qui alimente la commune est une résurgence du Merlet et, en cas de fortes pluies ou à la fonte des neiges, elle présente des risques de pollution. En outre, elle est insuffisante en période d'étiage d'été.

Plusieurs démarches, qui seront détaillées dans le prochain bulletin municipal, ont été entreprises pour résoudre complètement le problème d'alimentation de la commune en eau potable.

## ● SÉANCE DU 28 MAI 2005

Avant d'aborder l'ordre du jour, Emile Quézel-Yoyon exprime son désaccord avec la phrase du compte rendu de la réunion du 30 avril 2005 sur la suspension de séance. Le maire lui demande un texte qui sera annexé au compte rendu. Le compte rendu est néanmoins adopté (par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon)). Le compte rendu du 21 mai sera adopté à la prochaine séance du conseil.

#### 1-Chauffage des bâtiments communaux

La mise en service de la chaufferie au bois déchiqueté est prévue pour la saison de chauffe 2006-2007 ; il est donc nécessaire d'installer les radiateurs à eau chaude dans les bâtiments communaux desservis par le réseau de chaleur. Après consultation de deux entreprises, le conseil décide – 7 voix pour contre 2 (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) – de choisir l'entreprise Gitem (M. Roger Cohendet), pour un montant de 50 979 euros HT. Les travaux auront lieu au printemps 2006.

Pour la maîtrise d'œuvre de la chaufferie au bois, les honoraires se décomposent en deux parties. Pour le bâtiment, la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Barbeyer et Dupuis, avec la participation des bureaux d'étude Setic et 2B Ingénierie (pour l'ossature bois). Pour un coût du bâtiment estimé à 300 000 euros, les honoraires se montent à 45 000 euros HT, soit 15 %, justifiés par la mise en œuvre d'un procédé original de construction bois (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon). Pour le réseau de chaleur et la partie technique de la chaufferie, la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'étude Setic pour un montant de 6 737 euros, pour un coût estimé de 122 000 euros (5,5 %) [7 voix pour, 1 contre (Emile Quézel-Yoyon) et 1 abstention (Armand Cartier-Lange)].

#### 2-Site Internet de Saint-Alban

Le conseil approuve – 8 voix pour et 1 contre (Armand Cartier-Lange) – la création d'un site Internet et choisit la société Décalog pour sa réalisation (3 000 euros HT).

#### 3-Demandes de subventions

Le conseil approuve plusieurs demandes de subvention au conseil général de la Savoie assorties de demandes de dérogation compte tenu de l'urgence des travaux à faire :

- Voirie : plusieurs portions de voies communales ont été détériorées gravement au cours de l'hiver. Après consultation pour refaire l'enrobé entre la limite de Saint-Colomban et le Bessay et entre le Frêne et la mairie, le conseil choisit Gerland (51 574 euros). A noter que Gerland réalise la partie entre l'école intercommunale et la limite des deux

communes traitée par Saint-Colomban (alors qu'il avait été décidé oralement, il y a deux ans, que les travaux de cette voie intercommunale seraient pris en charge par la communauté de communes). Les travaux doivent être réalisés en juin 2005.

- Adduction d'eau potable au Bessay : par suite de l'hiver rigoureux, plusieurs habitations ont été privées d'eau pendant plusieurs semaines. Par ailleurs, certaines conduites sont réalisées en acier et sont partiellement obstruées par la rouille. Après consultation pour refaire de façon moderne le réseau dans cette partie du hameau, avec une chambre de vannes et les conduites enterrées à une profondeur suffisante, le conseil approuve le choix de Maurienne TP (13 583 euros).

- Grille de la chapelle des Voûtes : la rénovation est pratiquement terminée et l'inauguration aura lieu le samedi 2 juillet. Pour permettre de voir l'intérieur de la chapelle pendant la saison d'été, une grille sera mise en place à l'entrée. Elle est en cours de réalisation par M. Dominique Bordas, ferronnier d'art à Saint-Jean-de-Maurienne, pour un montant de 7 800 euros HT, et sera posée vers le 15 juin. Une dérogation a été accordée par courrier du 4 avril 2005 pour réaliser la grille avant l'octroi éventuel de la subvention.

- Subventions refusées en 2005. Le conseil décide de demander à nouveau la subvention pour la remise en place de la fontaine du Mollard, pour un montant de 5 142 euros HT ; par contre, le conseil décide de ne pas solliciter à nouveau la subvention pour la construction d'un mur de soutènement au lieu dit La Cour, estimant, après visite sur le terrain et débat, que les travaux ne présentent pas un caractère de grande urgence.

#### 4-Communaux cultifs

La commune possède environ 110 hectares de terrains communaux qui sont donnés en usufruit à des habitants de Saint-Alban. Un registre a été tenu à jour en mairie jusque dans les années 50. Cet usufruit est transmissible par vente ou succession, à condition qu'il figure sur l'acte notarié et qu'il soit enregistré aux hypothèques. La municipalité a entrepris, depuis 2003, de mettre à jour les usufruits, notamment en contactant tous les bénéficiaires. Une dizaine, qui possèdent les actes nécessaires, se sont fait connaître. Conformément à la décision du conseil du 4 avril 2004, ils peuvent soit les acheter au prix de 0,10 € le m<sup>2</sup>, soit les conserver en communal cultif (ouverture d'un nouveau registre), soit renoncer à l'usufruit. La commune reprendra tous les communaux cultifs non identifiés (sans réponses aux enquêtes, héritiers inconnus) ; elle peut également

Lire la suite page 14

#### PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues

rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

## SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU  
11 MARS 2005

Absents : Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi), Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier), Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

Le conseil est réuni pour débattre du devenir de la communauté de communes après le jugement du tribunal administratif de Grenoble (23 février 2005) instaurant la parité au sein du conseil communautaire. Le conseil prend connaissance de l'arrêté daté du 8 mars 2005 établissant cette parité à 6/6 et du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 8 mars à la sous-préfecture en présence de la sous-préfète d'Albertville, des maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban, du président de la communauté de communes, du percepteur de La

Chambre (représentant la trésorerie générale de Savoie) et de M. Forquin. Patrick Louadoudi fait le compte rendu de sa rencontre avec la sous-préfète le 2 mars 2005. Mandat est donné au maire pour avoir des réponses claires sur la question de l'échétement de la taxe professionnelle (un des avantages fiscaux de la communauté de communes). Le maire aborde le problème de la présidence de la communauté de communes qui découle automatiquement de la parité. Il affirme que la présidente doit rester coûte que coûte à Saint-Colomban et demande au conseil son avis. Celui-ci se détermine pour cette proposition par 8 voix pour, 2 abstentions (Robert Bozon et Norbert Combet) et 1 refus de vote (Hervé Tardy qui juge la décision prématurée). Enfin, constatant que l'arrêté du 8 mars 2005 comporte des paragraphes litigieux, le conseil décide – 9 voix pour et 2 contre (Robert Bozon et Norbert Combet) – d'attaquer (éventuellement) cet arrêté en justice.

## POINT DE VUE

## De fermeture en fermeture

Le 4 juin 2005 dernier un véhicule poids lourd était à l'origine d'un incendie dans le tunnel du Fréjus. Cette fois le bilan humain (deux morts) n'aura pas été aussi dramatique que lors de l'incendie survenu dans le tunnel du Mont-Blanc. Cependant, il aura été assez grave pour obliger le tunnel à fermer plusieurs mois.

Aussi, réjouissons-nous chers Mauriennais ! Déjà l'air est plus pur et nous respirons mieux. Enfin un peu de répit dans ce va-et-vient incessant de camions, une petite pause dans ce monde infernal des transports ! Les personnes sensibles, les enfants, les personnes âgées vont moins souffrir pendant quelques temps des allergies ou d'infections respiratoires.

Mais, pendant ce temps, les Chamoniarde – qui ont récupéré le trafic mauriennais, un temps détourné – et tous les autres, bien plus nombreux encore, que respirent-ils ? L'air de la consommation acharnée ! Il faut donc continuer à faire pression pour que des moyens alternatifs de transports, comme le ferroviaire, se développent et deviennent même obligatoire sur certains axes sensibles comme en Maurienne.

Ce sera difficile ? Il ne faut pas être pessimiste, même si la lutte est inégale face aux enjeux du libre-échange qui, dans quelques mois, par ricochet, va frapper chez nous avec une autre fermeture, très probable et définitive : celle du bureau de poste. On nous demande d'acquiescer à un système : La Poste est une entreprise qui doit d'être compétitive car la concurrence est là ! On nous demande de ne pas nous inquiéter car un service minimal sera assuré, d'une manière ou d'une autre, à la charge de la collectivité. Et qui financerà le ferroviaire qui est, lui, plus rentable ? Sans doute pas les capitaux propres des transporteurs.

Il est toujours temps de refuser un système qui nous impose, sous prétexte de libéralisme, la disparition de nos services publics.

Nicolas Revol

## Comptes rendus des conseils

## Saint-Alban

## Suite de la page 13

ment les reprendre dans l'intérêt général, comme pour la prise d'eau des Perrières.

## 5-Divers

• Les chalets du programme Life (loup) ont été implantés par Ulysse Darves-Blanc au Balais, en Triandou et dans la combe du Merlet. Pour régulariser cette

implantation, il faut déposer des permis de construire. Or deux de ces chalets sont situés sur des terrains communaux, et une autorisation d'implantation a été donnée le 15 juillet 1999 par M. Lauminy. Le conseil confirme cette autorisation par 8 voix pour et une abstention (Armand Cartier-Lange).

- Bail des alpages (lire page 13).
- SDES. Le conseil est favorable à l'adhésion de Saint-Julien Montdenier au syndicat départemental d'électricité de Savoie.

● SÉANCE DU  
25 MARS 2005

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

## 1-Budget primitif 2005

Après la présentation des grandes lignes du budget primitif 2005, Christophe Favre-Novel, président du Club des sports, donne des explications sur la demande de subvention qu'il a formulée pour 2005 auprès de la mairie, au nom du Club des sports, car le problème de la prise en charge de l'entraîneur reste posé. Le conseil municipal repousse sa décision à la prochaine réunion. Toutes les demandes de subventions n'ont pas été reçues à ce jour.

## 2-Taux des impôts locaux

Le conseil adopte les taux suivants : taxe d'habitation : 0,01 % (inchangé par rapport à 2004) ; foncier bâti : 48,48 % (48,18 % en 2004) ; foncier non bâti : 0,17 % (inchangé). Le produit atten-

du est de 1 028 793 euros.

## 3-Communauté de communes

Compte tenu de la demande de certains conseillers qui désirent faire partie du conseil communautaire où des décisions importantes sont prises, et pensant qu'une augmentation de délégués atténuerait les tensions et que la démocratie locale ne peut que s'y retrouver, le conseil décide d'accepter, bien volontiers, une représentation paritaire et demande à ce que le nombre de délégués de chaque commune soit porté à 9 avec toutefois, dans le cadre d'une négociation, une représentativité à 8, mais en aucun cas en dessous [position adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions (Robert Bozon, et Norbert Combet)].

## 4-Divers

Le conseil :

- prend connaissance de la réponse de l'inspection académique (22 mars 2005) à la lettre

tration de la Maison du tourisme (Norbert Combet) a fait le « forcing » pour attribuer des primes aux secrétaires alors, qu'après débat au sein du conseil municipal, une forte majorité de conseillers était contre. Un vote à main levée adopte cette proposition : 8 voix pour, 1 contre (Norbert Combet), et 2 abstentions (Robert Bozon et Hervé Tardy). Le poste budgétaire concernant le personnel non titulaire, prévu pour un montant de 20 000 euros, sera utilisé pour l'embauche de deux surveillants de baignade au plan d'eau du Clos (sur les 2 mois d'été) et d'une secrétaire à mi-temps en CDD (1 an). Un point est fait sur la ligne budgétaire de 150 000 euros intitulée « Enneigement artificiel, garage, domaine skiable » qui sera utilisée pour la construction d'un garage pour les engins de dégagement près de la passerelle afin d'éviter le passage des dameuses sur les terrains privés. Ce nouvel emplacement donnera un accès direct sur les pistes à skier. Sur ce point, le conseil demande à contacter la Satvac pour une éventuelle participation financière à ce projet. Concernant les gîtes communaux, le budget 2005 s'équilibre 49 000 euros en recettes et dépenses de fonctionnement et à 52 273 euros en recettes et dépenses d'investissement. Pour le CCAS, ce budget s'établit à 8 178 euros.

## 3-Communauté de communes

Le conseil municipal décide de procéder à la confirmation des délégués élus au cours de la séance du 23 mars 2001, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 23 février 2005. Robert Bozon ne se représentant pas, J.-N. Favre-Bonté étant décédé, sont confirmés au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets : Patrick Louadoudi (7 voix pour, 2 voix contre, 2 blancs), Henri Girard (8 voix pour, 2 contre, 1 blanc), X. Mugnier (8 voix pour, 1 contre, 2 blancs), et R. Mugnier (8 voix pour, 2 contre, 1 blanc).

du conseil (28 février 2005) rédigée à la demande de M. Portaz, professeur à Cuines, demandant une augmentation significative de la dotation 2005 du collège de Cuines :

- demande que les oraux du baccalauréat soient rétablis à Saint-Jean ou à Chambéry

compte tenu de la situation géographique de la Maurienne. Jacques Maurino intervient en fin de séance au sujet du Téléski du mont Cuinat qui provoque un « goulot d'étranglement » pour les skieurs en direction du col de Bellard. Francis Martin-Fardon intervient au sujet de l'échétement ou non dans le cadre de la communauté de communes, et des constructions à venir au Mollaret et à La Perrière (en principe en avril 2005). Enfin, Claude Gauthier intervient au sujet de la parité à la communauté de communes et fait part au conseil de son entretien avec M. Alexandre Maulin.

Il est ensuite procédé à l'élection des autres délégués selon les mêmes modalités. Six conseillers se présentent (ce qui confirme la délibération du 25 mars 2005). Voici les résultats des votes dans l'ordre où ils se sont déroulés : Delphine Ferroud (8 voix pour, 2 contre, 1 blanc), Norbert Combet (2 voix pour, 8 contre, 1 blanc), Eric Pommier (8 voix pour, 3 contre), Alain Rostaing (7 voix pour, 4 contre), Jacques Maurino (9 voix pour, 1 contre, 1 blanc), Hervé Tardy (5 voix pour, 1 contre, 5 blancs). D. Ferroud, J. Maurino, E. Pommier et A. Rostaing, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets, sont élus.

## 4-Divers

Le conseil :

- approuve la modification des statuts du Syndicat intercommunal de l'école de musique du canton, fixant le siège à Saint-Étienne-de-Cuines ;

- accepte le marché de maîtrise d'œuvre de la DDE (Aiguebelle) pour la mise en souterrain des réseaux secs (Martinan, 2<sup>re</sup> tranche ; 8 600 euros HT) ;

- suite au courrier de la sous-préfète (5 avril 2005) qui demande d'annuler la délibération approuvant le PLU car la présentation de l'article 2 du règlement qui apparaît dans les différentes zones est illégale, le conseil accepte la modification de l'article 2 afin d'approuver à nouveau le PLU ;

- fixe à 15 000 euros le montant des achats autorisés sans l'aval du conseil municipal ;

- décide de ne pas appliquer son DPU sur la parcelle section H numéro 1053 (Nantchen) objet d'une vente et appartenant à M. Pierre Girard. En fin de réunion, Hervé Tardy, conseiller municipal, demande les coordonnées du promoteur immobilier qui doit construire au Mollaret car il n'a jamais reçu de réponse à ses demandes réitérées de renseignement concernant l'achat d'appartements.

Lire la suite page 15



73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES  
Tél. 04 79 59 40 65

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 14

### ● SÉANCE DU 13 MAI 2005

Absent : Hervé Tardy (procuration à Jacques Maurino).

#### 1-Différend commune – Satvac

Le conseil prend connaissance du résultat de la réunion tripartite (commune – Satvac – conseil général, 4 mai à Saint-Colomban) et de la lettre adressée à M. Godbert par M. Boisson (Satvac). Après débat, il ressort que si M. Maulin fait "table rase", la commune ne veut plus entendre parler des pénalités, ni de l'achat d'une dameuse par la commune dans la mesure où la Satvac devait en acheter une pour la saison hivernale 1999-2000. Le maire fait remarquer que la suppression des taxes de 2 % et 3 % n'avait pas été envisagée lors de l'entrevue et que le doublement du téléski du mont Cuinat représente un investissement qui, à lui seul, dépasse largement le montant des pénalités dues par la commune. Le conseil mandate le maire pour faire une réponse en ce sens en demandant une autre rencontre tripartite plus sérieuse.

#### 2-Communauté de communes

Le conseil prend connaissance : • de la déclaration de Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange faite à l'issue de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 30 avril 2005 au sujet du nombre de délégués porté à 8 par l'arrêté de la sous-préfète du 12 avril 2005 ;

• de la lettre de la sous-préfète (11 mai 2005) faisant état du courrier du maire de Saint-Alban (15 avril 2005, réitérée le 30 avril 2005 par le conseil municipal de Saint-Alban) au sujet du règlement des mandats de factures et traitements des salaires bloqués actuellement, et indiquant que les mandats de traitement du personnel du mois d'avril ont été réglés à titre tout à fait exceptionnel. Il est également précisé qu'en l'état actuel de la communauté de communes, la sous-préfète ne peut qu'indiquer la décision prise par le Trésorier payeur général de la Savoie soit de ne pas payer les mandats émis par un ordonnateur qui n'est pas désigné dans les formes légales ;

• de la réponse de la sous-préfète (12 mai 2005) à Norbert Combet suite au recours gracieux que celui-ci a déposé à la sous-préfecture (17 avril 2005) concernant la délibération du 15 avril 2005 (élections des délégués à la communauté de communes). Norbert Combet indique qu'il ne déposera pas de recours auprès du tribunal administratif de Grenoble.

#### 3-Divers

• Expropriations. Le point est fait sur celle de la route d'accès au domaine skiable (pas avant la

fin de l'année), celle pour la construction du nouveau cimetière, et sur les régularisations à terminer (route de la bergerie, Barral, etc.) ;

• Immobilier. La signature de l'acte prévue le 12 mai 2005 a été repoussée d'une semaine ;

• PLU. Le cabinet Barbeyer et Dupuis a été choisi (20 152 euros) pour procéder à une révision simplifiée du PLU. Deux secteurs sont concernés : près du camping et sous le Martinan (extension station d'épuration). • DUP : création d'un parking à Martinan (devant la maison de Constant Martin-Fardon) et élargissement du virage Sous la Tour (route des Roches).

• Enfouissement des réseaux secs Martinan (2e tranche de travaux). L'appel d'offres s'est révélé infructueux. Il sera procédé à un marché négocié.

• Grand-Maison. La mise en vente du foyer va être publiée avec une mise à prix fixée à 35 000 euros.

• Affaire Gauthier (Lachal). Mme Ségolène Gauthier née Coin demande (27 avril 2005) d'acquérir la parcelle de terrain section T n° 37 (Lachal) pour moitié (parking jouxtant son habitation) ou éventuellement de l'échanger contre du terrain appartenant à sa famille à l'exclusion de la parcelle section T n° 6 (Lachal). Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande car ce terrain a été exproprié pour créer un parking et ne peut donc être revendu.

• Assurance. Un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents territoriaux titulaires a été établi (suite à la résiliation avec la CNP) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2005.

• DPU. Le conseil municipal décide d'appliquer son DPU sur les parcelles cadastrées section A, numéros 48, 55, 82 et 84 situées dans le périmètre de protection éloigné des sources d'eau des Roches. Ces parcelles appartiennent aux Consorts Sailler et font l'objet d'une vente au profit de Philippe Mouterde.

Après la séance : • Maurice Frasse intervient au sujet de la route en contrebas de Lachenal et des chats qui errent près du gîte le Sembuis. Maurice Bouchet-Flochet en signale également près de la salle des associations ;

• Mme Marie Estrade, gérante du Triandou, intervient au sujet des gîtes communaux construits lors de la réfection du presbytère de Saint-Alban et qui sont prévus dans son contrat d'affermage ;

• Francis Martin-Fardon intervient au sujet du projet de parking communal à Martinan (devant chez Constant Martin-Fardon) et demande à voir sur le terrain. Il demande dans quel état se trouve le bâtiment de la cure.

• Gaston Emieux intervient au sujet du goudronnage à Lachenal afin de ne pas rehausser la chaussée. Voir aussi l'eau qui coule à Lachenal.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 27 MAI 2005

René Mugnier ouvre la séance du conseil de la communauté de communes et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour avant de donner la parole au doyen de l'assemblée. Georges Quézel-Ambrunaz intervient alors sur l'historique et l'avenir de la communauté de communes avant de présider la séance du conseil.

#### 1-Election du président

Seul candidat, Patrick Louadoudi est élu à bulletins secrets au 3<sup>e</sup> tour de scrutin (9 voix pour, 4 contre et 3 blancs).

#### 2-Elections des vice-présidents

Vice-président de Saint-Colomban : seul candidat, René Mugnier est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin (14 voix pour) ; vice-président de Saint-Alban : Emile Quézel-Yoyon est élu (bulletins secrets) au 2<sup>e</sup> tour de scrutin avec 9 voix pour, Daniel Quézel-Ambrunaz en obtenant 7.

### ● SÉANCE DU 3 JUIN 2005

[Le compte rendu officiel n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 juin 2005), le texte qui suit est un compte rendu "non autorisé"]

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

#### 1-Communauté de communes

Le conseil valide toutes les décisions prises par le conseil communautaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2002 (unanimité) et modifie (majorité) l'article 4 des statuts (parité).

#### 2-Compte administratif 2004

Après présentation du compte administratif 2004 par René Mugnier, Michel Donda explique pourquoi il ne votera pas le compte administratif et distribue aux conseillers des documents qui montrent que des indemnités ont été versées aux agents non titularisés pour un montant de 10 980 euros (indemnités Assedic prises en charge par la communauté de communes qui n'avait pas cotisé à cet organisme) et qu'un emprunt de 621 000 euros a été souscrit le 13 décembre 2004 alors qu'à cette date la trésorerie était excédentaire de 325 000 euros. Plusieurs conseillers s'expriment. Après l'intervention de Jacques Maurino sur le bienton-dé de la démarche de Michel Donda consistant à rendre public les salaires des employés de la communauté de communes, trois conseillers (Georges Quézel-Ambrunaz, Christian Roche et Annie Chaboud-Crouzaz) quittent la salle. Après une suspension de séance demandée par Michel Donad, les 3 délégués de Saint-Alban ayant quitté la salle donnent à leurs collègues un pouvoir dans lesquels ils indiquent

#### 3-Elections du bureau

Les délégués de Saint-Alban ne présentant aucun candidat, le bureau est désormais constitué, conformément aux statuts, de Patrick Louadoudi, René Mugnier, Emile Quézel-Yoyon, et Henri Girard qui a été élu avec 9 voix pour, 4 contre et 3 blancs.

#### 4-Commissions

• Commission des appels d'offres : Patrick Louadoudi, René Mugnier, Xavier Mugnier, Emile Quézel-Yoyon (titulaires), Henri Girard, Jacques Maurino et Eric Pommier (suppléants).

#### • Commission des travaux :

Patrick Louadoudi.

• Commission des finances : Jacques Maurino, René Mugnier, Emile Quézel-Yoyon.

• Commission agriculture et environnement : Delphine Ferroud, Xavier Mugnier.

• Commission tourisme et développement : Xavier Mugnier, Alain Rostaing.

• Commission social et scolarité : Patrick Louadoudi, Emile Quézel-Yoyon.

• Commission sentiers de randonnée et ski de montagne : Michel Donda, Delphine Ferroud, Patrick Louadoudi, et

Nicolas Revol.

Toutes ces commissions, qui ont obtenu 11 voix pour et 5 abstentions, ne sont que facultatives et sont, de droit, présidées par le président de la communauté de communes.

#### 5-Délégués intercommunaux

• Syndicat intercommunal Arvan-Villard : P. Louadoudi et Emile Quézel-Yoyon (titulaires), Henri Girard et René Mugnier (suppléants) (9 voix pour, 6 contre et 1 abstention).

• Sirtomm : Emile Quézel-Yoyon (titulaire), Eric Pommier (suppléant) (9 voix pour et 7 abstentions).

• Syndicat du pays de Maurienne : P. Louadoudi et G. Quézel-Ambrunaz (titulaires) et Michel Donda et René Mugnier (suppléants) (unanimité).

• Maison du tourisme des Villards : Delphine Ferroud et Nicolas Revol (unanimité).

• AFP intercommunale : Jacques Maurino (titulaire) et Patrick Louadoudi (suppléant) (10 voix pour et 6 abstentions).

• Direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord : Patrick Louadoudi (titulaire) et Michel Donda (suppléant) (unanimité).

budgets (gîtes) sont approuvés à l'unanimité.

#### 4-Travaux

• Ecole intercommunale : goudronnage et clôture du terrain récemment acquis ;

• Presbytère de Saint-Alban : remplacement du plancher dans les chambres par du carrelage, et choix de Meubles Montagnes pour le mobilier (15 357 euros). Pour la vaisselle deux entreprises seront contactées ;

#### 5-Divers

Le conseil : • lance un appel à candidatures pour la gestion des gîtes du presbytère de Saint-Alban et pour l'équivalent de 2,5 emplois-vert durant l'été ;

• achète une tondeuse ; • prend connaissance d'une candidature pour le poste de conducteur spécialisé (remplacement de Thierry Bozon). Le candidat vient de la région parisienne, a 2 enfants (10 et 3 ans) plus 1 à naître.

• prend en charge la validation des points retraite de Danielle Favre-Bonté (2 184 euros pour les 3 années de CDD) par 13 voix pour et 2 contre (J. Maurino ne prend pas part au vote ni à la discussion) ;

• vote les indemnités de fonction pour les élus (471 euros pour le président et 179,34 euros pour les vice-présidents) ;

• rétrocède la gestion du centre des Myrtilles (cure) à la commune de Saint-Colomban ;

• alloue 300 euros à Vivre aux Villards, 1 500 euros au CAF Maurienne, 1 800 euros au Club des sports (Jacques Maurino indiquant que l'Ecole de ski français de Saint-Colomban se tenait à l'écart de cette demande), et 6 100 euros au centre équestre. Pour le fleurissement, chaque commune se débrouille avec son association.

► **Internet.** La municipalité de Saint-Alban a décidé d'ouvrir un site Internet sur lequel on trouvera une présentation de la commune et du conseil municipal, les comptes rendus des conseils municipaux, l'Etat civil, le journal municipal, les appels d'offres, quelques informations touristiques (sur les gîtes), et une rubrique « actualité » où seront disponibles les photos des manifestations (rencontres, 8 mai, 11 novembre, réunions associatives, etc.). Ce site devrait être opérationnel dans 3 mois.

► **Champignon.**

François Bitz a cueilli ce printemps (où ?) une morille de 33 cm. Impressionnante !



► **DUP.** L'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire du projet d'aménagement d'une voie de déenclavement du hameau du Mollard et réalisation du lotissement communal de la Doata aura lieu du 13 juillet 2005 au 16 août 2005 inclus. Les pièces du dossier ainsi que les registres pour consigner les observations seront déposés à la mairie de Saint-Alban aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 heures à 18 heures, à l'exception des jours fériés. Le commissaire enquêteur, M. Delétang, recevra les observations du public en mairie de Saint-Alban, le vendredi 15 juillet 2005 de 14 heures à 16 heures et le mardi 16 août 2005 de 15 heures à 18 heures.

► **Cimetière.** La nouvelle entrée du cimetière est opérationnelle, côté col du Glandon, et l'ancienne devrait très bien-tôt être fermée.



► **Offices religieux.** Cet été deux offices seront célébrés aux Villards : le dimanche 10 juillet à Saint-Alban et le dimanche 11 septembre à Saint-Colomban. Une messe aura lieu à La Chambre tous les samedis à 18 h 30. Le dimanche 24 juillet, la messe paroissiale aura lieu au col de la Madeleine. En août, première quinzaine, un prêtre breton devrait venir en vacances à l'ancienne

**PETITE ANNONCE**

• Cherche un **terrain constructible** sur la commune de Saint-Alban. Faire des offres à M. Jean-Marie Favre-Taylaz. Tél. : 04-90-93-23-86.

cure de Saint-Colomban et célébrera des messes pendant cette période. Les dates et les horaires seront affichés sur la porte de l'église. Quant à la messe du 15 août, elle devrait cette année encore être célébrée par Olivier Velut. A l'occasion de l'inauguration de la chapelle des Voûtes (samedi 2 juillet, jour de la fête de la Visitation), une messe sera célébrée par le père Durieux. Enfin, dans la mesure du possible, le père Durieux célébrera des messes pendant la période d'été, un vendredi sur deux ; les dates et les horaires seront communiqués par voie d'affiches.

► **Buvette.** Une buvette sera ouverte cet été dans le (nouveau) bâtiment de l'aire de loisirs du Clos. Un appel d'offres pour sa gérance a été lancé avec, comme date butoir, le 24 juin.



C. MAYOUX

► **Grand-Maison.** La commune de Saint-Colomban met en vente le foyer situé tout près des berges du lac de Grand-Maison à 1 750 mètres d'altitude. Ce bâtiment a une superficie (sur 2 niveaux) de 573 m<sup>2</sup> et bénéficie d'un parking 1 500 m<sup>2</sup> environ. La vente sera effectuée au plus offrant avec une mise à prix initiale de 35 000 euros. Le résultat de la vente sera connu le 8 juillet à 18 heures.

► **Camping.** M. Caron abandonne la gestion du camping de La Perrière : pas rentable. France Location, la société gestionnaire de la résidence de La Perrière, sollicitée, serait intéressée, sous certaines conditions, pour reprendre la gestion de ce camping qui pourrait, de ce fait, être ouvert début juillet.

► **Coopérative de La Chambre.** En 2004, la coopérative laitière de La Chambre a collecté 2 275 230 litres de lait et fabriqué 5 428 meules de Beaufort de 40 kilos. Dans cette collecte la part de Saint-Colomban représente 11 418 litres (0,50 %). A noter que Eric Martin-Fardon est rentré au bureau de la coopérative.

► **Montagne.** Samedi 14 mai, à 8 h 45, M. Emmanuel Fabre, 34 ans, originaire de Grenoble et skieur plutôt confirmé, a perdu la vie en faisant une chute de 300 mètres après avoir perdu l'équilibre sur une plaque verglacée alors qu'il descendait à skis avec 3 autres randonneurs le couloir nord du massif de Sembuis.

C. MAYOUX



■ Le 8 Mai à Saint-Alban (à gauche) et à Saint-Colomban.

**LE PETIT VILLARIN**

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Sébastien Dufour, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

**NAISSANCES**

- Le 2 novembre 2004 à Grenoble, de *Laura*, fille de *Eric* et *Thérèse Bozon* et petite-fille de *Henri* et *Nicole Bozon* (Les Roches).
- Le 28 décembre 2004 à Chambéry, d'*Alice*, fille d'*Amandine Cavaillès*, petite-fille de *Michèle* et *Alain Cavaillès*, et arrière-petite-fille de *Jacques* et *Alice* (†) *Paret-Dodon* (Martinan).
- Le 2 mars 2005 à Grenoble, de *Maxance*, fils de *M.* et *Mme Cristophe Bouchet-Flochet*, et petit-fils de *Gilbert Bouchet-Flochet* (Les Roches).
- Le 17 mars 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Mathéo*, fils de *Jacques Darves-Blanc* et *Adeline Tolance*, et petit-fils de *Ulysse* et *Marie-Louise Darves-Blanc* (l'Eglise).
- Le 19 avril 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Gabin*, fils de *Lionel Girard* et *Valérie Favre-Taylaz*, et petits-fils de *Paul* et *Marie-Louise Girard* (Martinan) et *Jacques* et *Simone Favre-Taylaz* (Châtelet).
- Le 21 mai 2005 à La Tronche, de *Anna*, fille de *Andy Rostolan* (Martinan) et *Sophie Favre-Bonté* (La Pierre).
- Le 22 mai 2005 à Troyes, de *Léna*, fille de *Hervé* et *Stéphanie Hadot*, et arrière-petite-fille de *Pierre* et *Léa Hadot* née *Rostaing-Echerpet* (Châtelet).
- Le 11 juin 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Axelle*, fille de *Pascal Gauthier* et *Valentine Favre-Bonté*, et petite-fille de *Jean-Baptiste Favre-Bonté* (Martinan) et *Monique Badin* (Lyon), et de *Yves* et *Francette Gauthier* (Lachenal).

**MARIAGE**

- Le 16 avril 2005 à Saint-Colomban, de *Christophe Dufour* et *Agnès Martinet* (le Comberousse).

**RÉFÉRENDUM**

**Les Villarins rejettent le traité constitutionnel européen**  
(29 mai 2005)

C'est par un Non franc – 56,83 % des suffrages exprimés sur l'ensemble des deux communes – que les Villarins ont répondu, dimanche 29 mai, à la question : « *Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ?* ». nuls ; E. : nombre de suffrages exprimés.)

• **Saint-Alban**

I. : 151 ; V. : 99 ; A. : 34,44 % ; B. et N. : 3 ; E. : 96 (63,58 %).

Oui : 36 (37,50 %) ; Non : 60 (62,50 %).

• **Saint-Colomban**

I. : 318 ; V. : 190 ; A. : 40,25 % ; B. et N. : 8 ; E. : 182 (57,23%).

Oui : 84 (46,15 %) ; Non : 98 (56,85 %).

• **Les Villards**

I. : 469 ; V. : 289 ; A. : 38,38 % ; B. et N. : 11 ; E. : 278 (59,28 %).

Oui : 120 (43,17 %) ; Non : 158 (56,83 %).

**NOMINATION**

- Mme Sylvaine Astic, 35 ans, a été nommée sous-préfète à Saint-Jean. Originaire d'Auvergne, c'est son premier poste. Elle a pris ses fonctions le 17 mai après 6 mois de vacance durant lesquels les affaires de l'arrondissement de Saint-Jean ont été traitées par la secrétaire générale, Mme Françoise Triquet, sous l'autorité de la sous-préfète d'Albertville qui a assuré l'intérim. Mme Astic a déclaré être issue d'une montagne « où les gens sont humbles mais fermes »...

**RECRUTEMENT**

- Mlle Florence Buisson, 24 ans, originaire de Modane et habitant Jarrier, vient d'être recrutée par la mairie de Saint-Colomban comme agent administratif qualifié à compter du 15 juin 2005 et pour une durée de 1 an (mi-temps). Après avoir obtenu une maîtrise de droit public, option collectivités territoriales (2004), Mlle Buisson a été assistante d'éducation au lycée professionnel de Saint-Michel-de-Maurienne durant l'année scolaire 2004-2005.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVETEMENTS DE SOLS

**MORINI Alain**

R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56